

Rapport de branche 2018 de l'hospitalisation privée à statut commercial

Secteur sanitaire



Contact: contact@observatoire-hospitalisationprivee.com

PRESENTATION DE LA CPNE

La CPNE-FP a pour principal objectif de décliner et de mettre en œuvre la politique de formation définie par la branche et d'établir une concertation sur les moyens permettant de proposer à la profession des mesures visant à préparer les évolutions des métiers. C'est une instance paritaire composée d'organisations syndicales de salariés et d'employeurs. Ces organisations sont reconnues représentatives nationalement au sein de la branche professionnelle de l'hospitalisation privée.

Elle joue trois rôles principaux : analyser les changements, informer sur les métiers, les emplois et les parcours professionnels et organiser une veille prospective sur l'évolution des métiers. Elle est également chargée d'examiner l'évolution quantitative et qualitative des emplois et des qualifications de son champ professionnel, en tenant compte notamment des travaux réalisés par l'Observatoire prospectif des métiers et des qualifications.

Elle assure notamment les missions suivantes :

- Promotion des différents dispositifs de formation
- Suivi de l'ensemble des dispositifs de professionnalisation et d'insertion des jeunes
- Participation à l'étude des moyens de formation, de perfectionnement et de réadaptation professionnels existant pour les différents niveaux de qualification



Site internet: www.observatoire-hospitalisationprivee.com

NOTE METHODOLOGIQUE

Interrogation en ligne de l'ensemble des établissements de la FHP en direct ou au travers des groupes qui les regroupent. L'enquête ne concerne que le secteur sanitaire et non le secteur médico-social.

Un lien d'enquête sécurisé a été envoyé aux établissements afin qu'ils complètent un questionnaire de 106 questions organisées autour des thématiques suivantes :

- L'emploi
- Les rémunérations
- Le droit du travail
- La formation professionnelle continue
- L'apprentissage
- Les Institutions Représentatives du Personnel
- Les accords d'entreprise
- La conflictualité

L'envoi du lien d'enquête ainsi que les relances ont été administrés par la FHP.

Au final, la base d'établissements s'établit à 419, constituée de 96 établissements ayant répondu directement et 7 groupes représentant 323 établissements

Les terrains d'enquête se sont déroulés [du 25 juillet au 25 octobre 2019.](#)

NOTE METHODOLOGIQUE

Le secteur de l'hospitalisation privée compte quelques 1030 cliniques privées. Les spécialités de ces cliniques sont réparties dans trois domaines distincts:

- **MCO: 51%** (dont **HAD**, dialyse)
- **SSR: 36%**
- **PSY: 13%**

La répartition géographique des cliniques privées adhérentes de la FHP est la suivante :

Auvergne / Rhône Alpes	9,50%	Occitanie	12,50%
Bourgogne / Franche Comté	3,50%	Normandie	4%
Bretagne	3%	Nouvelle Aquitaine	9%
Grand Est	4%	Outre Mer*	4%
Hauts-de-France	7%	PACA / Corse	17%
Ile de France	19,50%	Val de Loire Océan	7%

Ces données ont servi au redressement de l'échantillon, dont l'objectif est de rendre à chaque catégorie son poids réel dans la structure des adhérents et ainsi donner des résultats représentatifs de l'ensemble des cliniques privées.

Les données sont calculées sur des bases répondants, chaque question est donc traitée en écartant les non réponses. Le rapport a été réalisé par l'institut **BVA**.

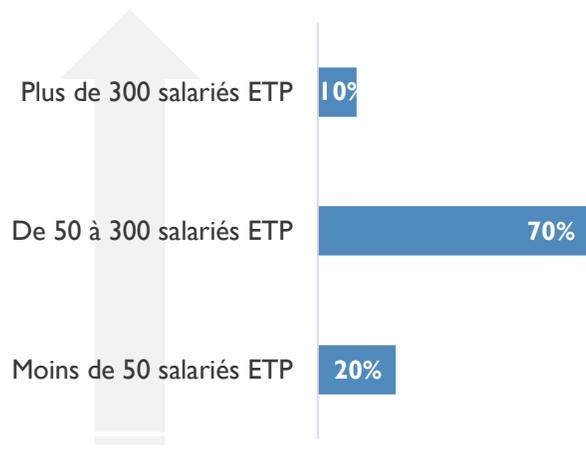
Outre Mer*: Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Guyane, Nouvelle Calédonie, Mayotte



Présentation des établissements

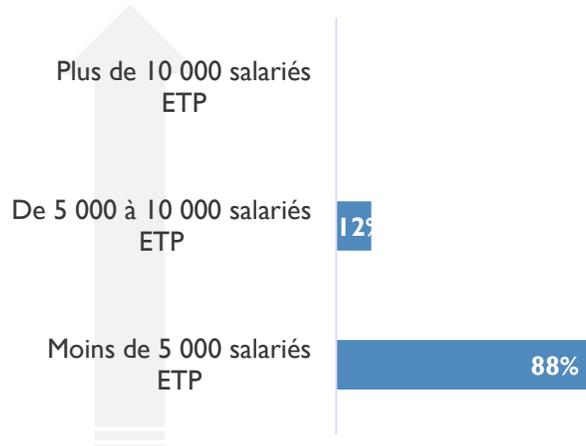
Photographie des établissements répondants

TAILLE DES ETABLISSEMENTS (EN ETP)

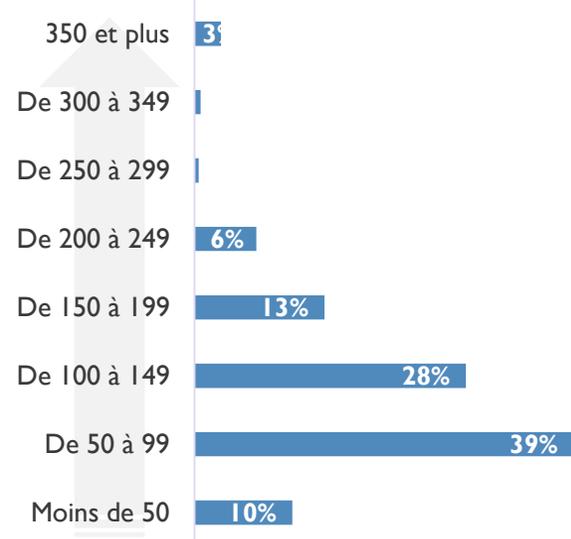


31% des établissements appartient à un groupe

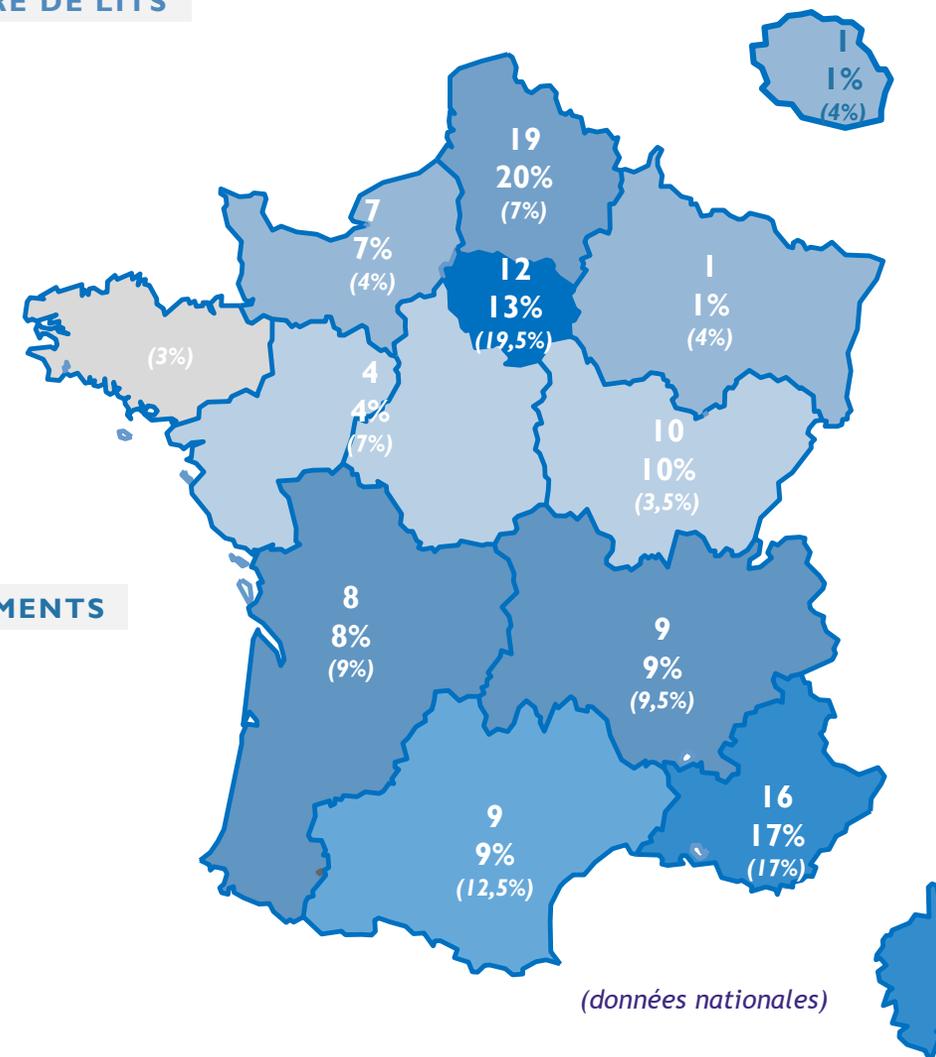
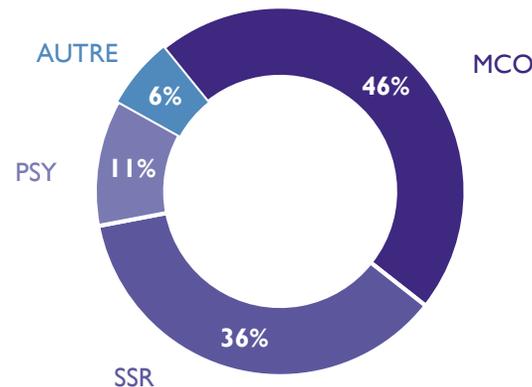
TAILLE DES GROUPES EN EFFECTIFS (EN ETP)



TAILLE DES ETABLISSEMENTS EN NOMBRE DE LITS



SPECIALITE PRINCIPALE DES ETABLISSEMENTS





Emploi

Les effectifs en CDI au 31/12/2018

7 groupes
96 établissements

Ce qu'il faut retenir

- Les effectifs du secteur font état d'une progression faible :
 - SAE 2018 : 152 874
 - SAE 2017 : 152 218
 - SAE 2016 : 150 916
 - SAE 2015 : 150 245
- (sages femmes et personnels non médicaux des établissements sanitaires à but lucratif)

EFFECTIF CDI

	Temps Plein (personnes physiques)						Total	
	Ouvriers / Employés		Techniciens / Agents de maîtrise		Cadres			
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
Filière soignante	15 199	3 012	18 388	2 754	1 714	516	41 583	76%
Filière administrative	6 253	674	1 446	345	972	364	10 054	19%
Filière générale	788	1 006	386	431	162	177	2 950	5%
Total	22 240	4 692	20 220	3 530	2 848	1 057	54 587	100%

	Temps partiels (personnes physiques)						Total	
	Ouvriers / Employés		Techniciens / Agents de maîtrise		Cadres			
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
Filière soignante	3 223	252	5 796	385	765	371	10 791	75%
Filière administrative	1 859	132	295	46	155	96	2 583	18%
Filière générale	314	113	254	33	159	100	972	7%
Total	5 396	496	6 345	464	1 078	567	14 347	100%

	ETP (art. L.1111-2 du code du travail)						Total	
	Ouvriers / Employés		Techniciens / Agents de maîtrise		Cadres			
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes		
Filière soignante	17 149,19	3 162,15	22 315,15	3 043,13	2 134,77	663,84	48 468,23	76%
Filière administrative	7 594,58	761,04	1 661,85	372,76	1 076,93	420,43	11 887,59	19%
Filière générale	962,87	1 053,19	562,80	443,74	266,73	227,57	3 516,90	5%
Total	25 706,64	4 976,38	24 539,81	3 859,63	3 478,43	1 311,84	63 872,73	100%

Les effectifs en CDI au 31/12/2018

7 groupes
96 établissements

Ce qu'il faut retenir

- Avec 84% de femmes, la répartition femmes/hommes reste constante au regard des résultats de 2015, 2016 et 2017
- La répartition en filières semble montrer une légère augmentation de la filière administrative, de 17% en 2017 à 19%, au dépend de la filière générale 6,6% en 2017 contre 5,5% en 2018

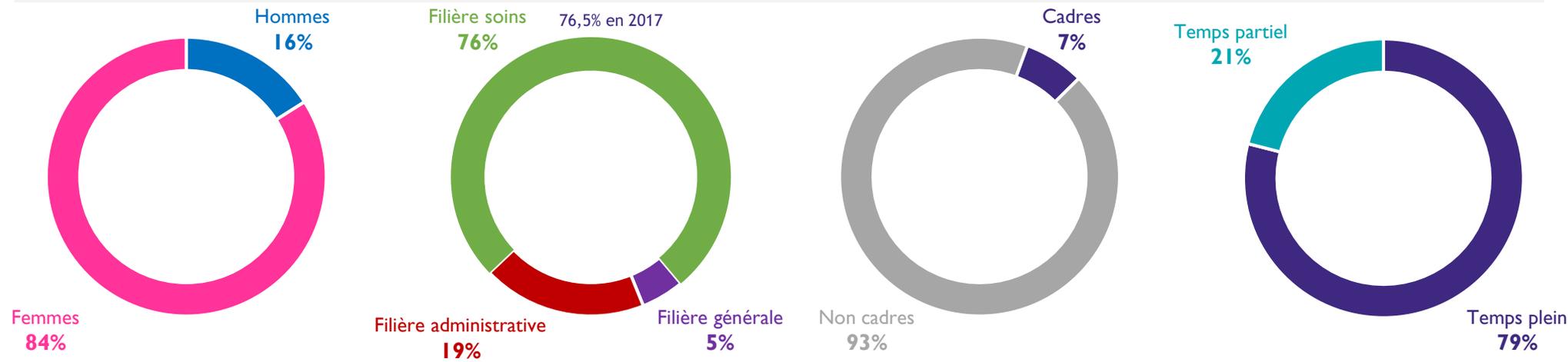
EFFECTIF CDI EN PERSONNES PHYSIQUES



EFFECTIF CDI EN ETP



REPARTITION DES CDI PAR SEXE, FILIERE, CATEGORIE (EN ETP), QUOTITE DE TRAVAIL (EN PP)



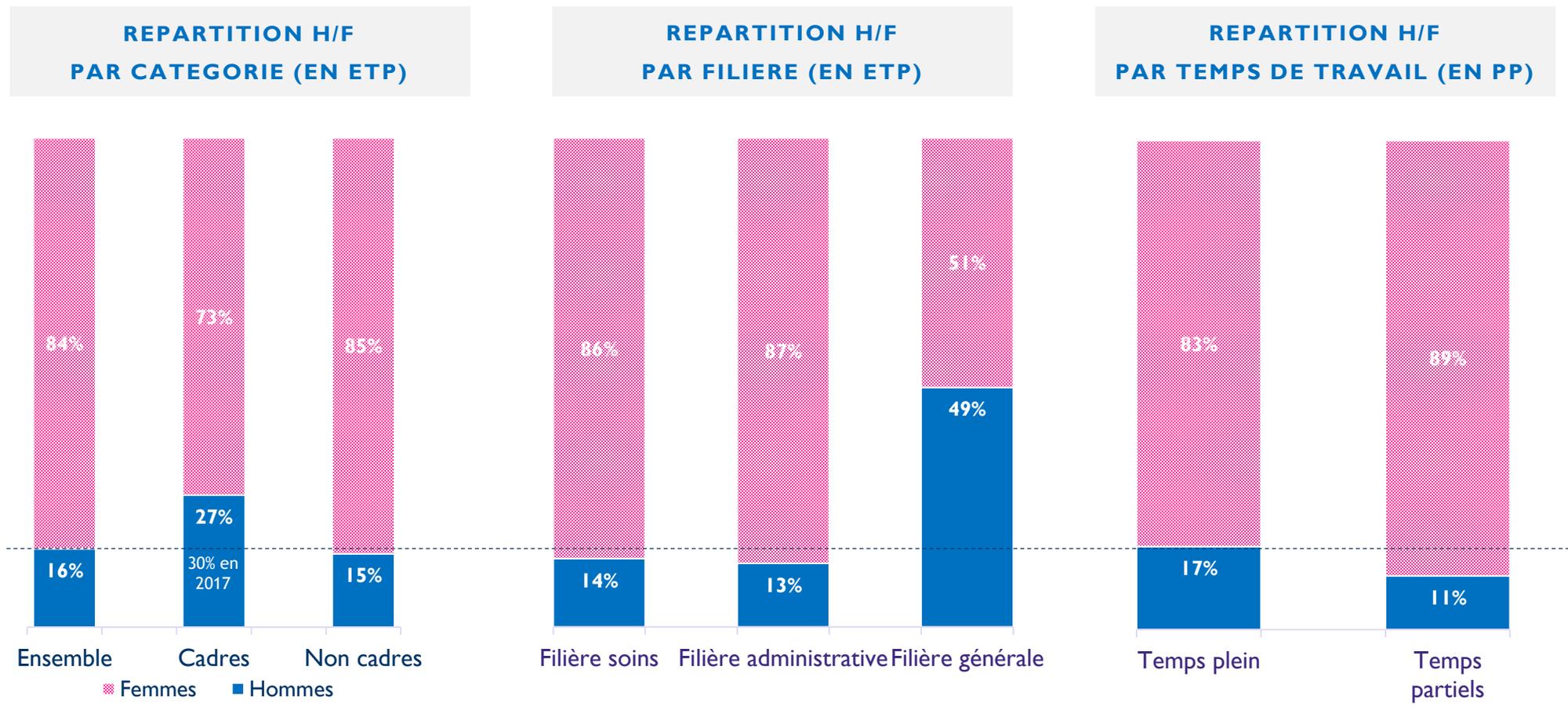
Les effectifs en CDI au 31/12/2018

7 groupes
96 établissements

Ce qu'il faut retenir

- 73% des cadres sont des femmes, pour 84% des ETP
- La part des hommes est plus élevée dans la filière générale (49%) alors qu'ils ne sont que 14% dans la filière soins et 13% dans la filière administrative
- Les femmes sont surreprésentées dans les temps partiels, 89% pour 84% de l'emploi

EFFECTIF CDI - FOCUS PAR SEXE



Les effectifs en CDI au 31/12/2018

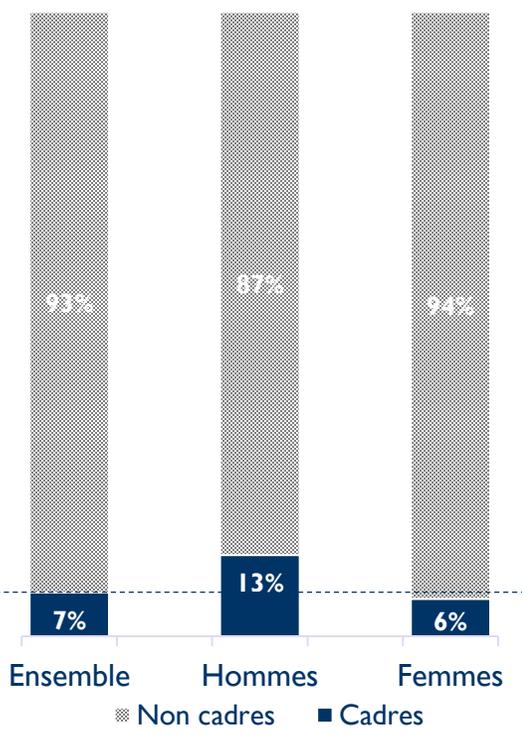
7 groupes
96 établissements

Ce qu'il faut retenir

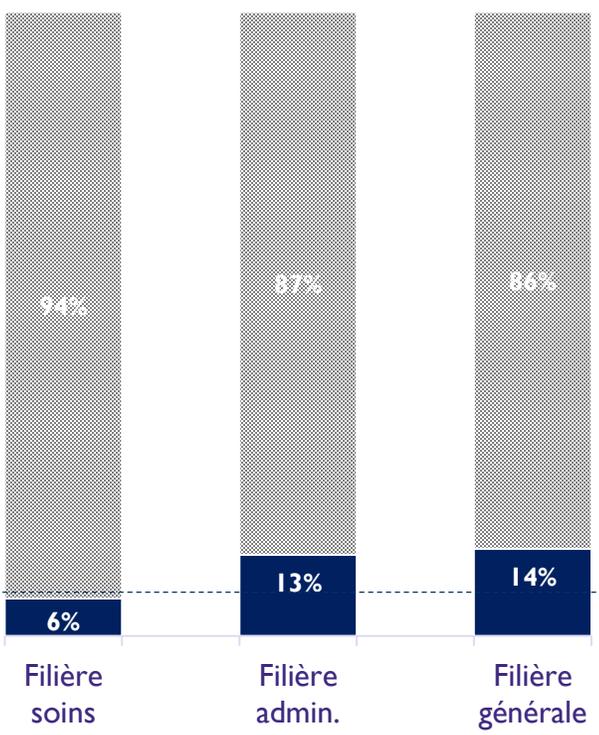
- 6% des femmes sont cadres, contre 13% des hommes
- La part des cadres s'élève à 14% dans la filière générale, qui est également plus masculine. En revanche, les cadres ne représentent que 6% de la filière soins
- Les temps partiels sont plus fréquents chez les cadres, 11%

EFFECTIF CDI - FOCUS PAR CATEGORIE

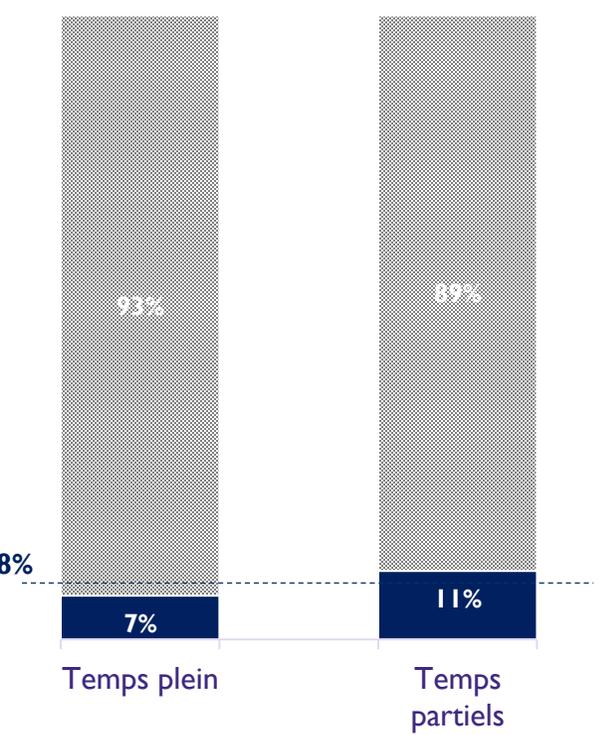
REPARTITION DES CATEGORIES PAR SEXE (EN ETP)



REPARTITION DES CATEGORIES PAR FILIERE (EN ETP)



REPARTITION DES CATEGORIES PAR TEMPS DE TRAVAIL (EN PP)



Les effectifs en CDI au 31/12/2018

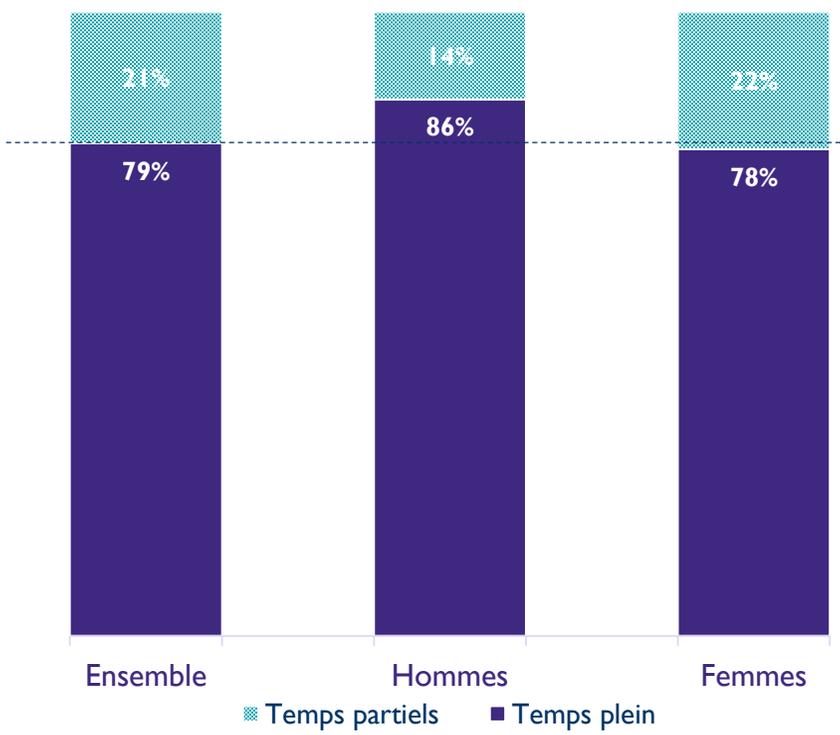
7 groupes
96 établissements

Ce qu'il faut retenir

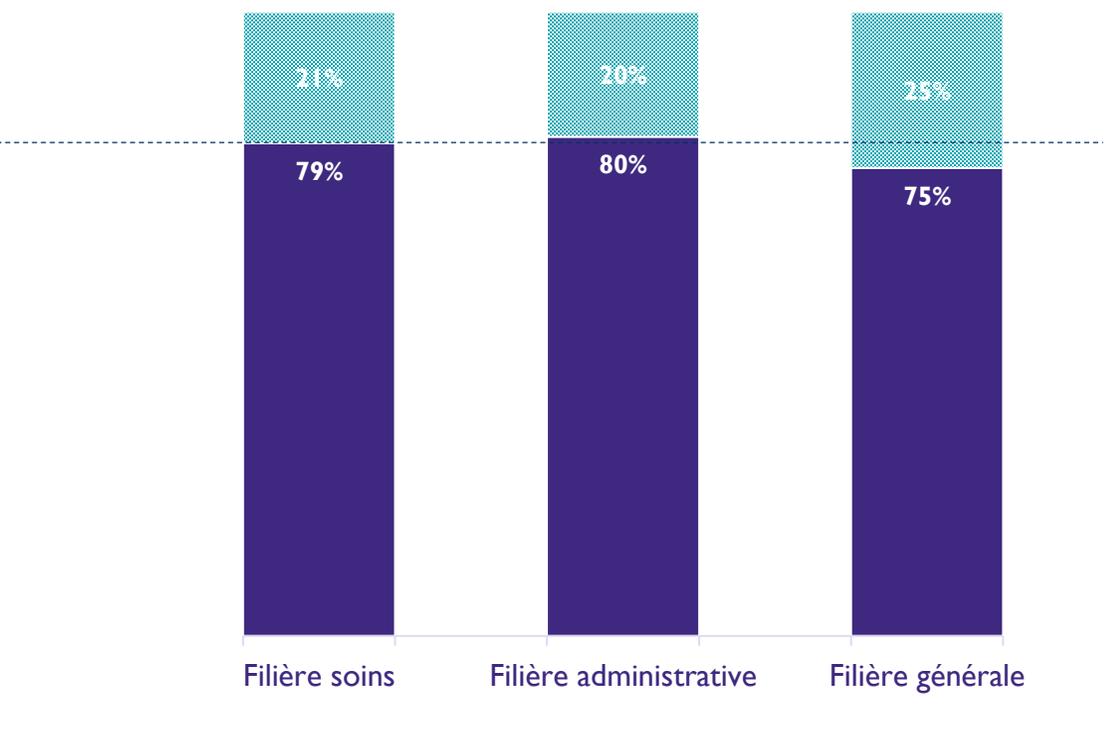
- Les temps partiels sont plus fréquents :
 - Chez les femmes, 22% contre 14% chez les hommes
 - Dans la filière générale, 25% contre 21% dans l'ensemble

EFFECTIF CDI - FOCUS PAR TEMPS DE TRAVAIL

REPARTITION DES TEMPS DE TRAVAIL PAR SEXE (EN PP)



REPARTITION DES TEMPS DE TRAVAIL PAR FILIERE (EN PP)



Les recrutements en CDI au 31/12/2018

7 groupes
96 établissements

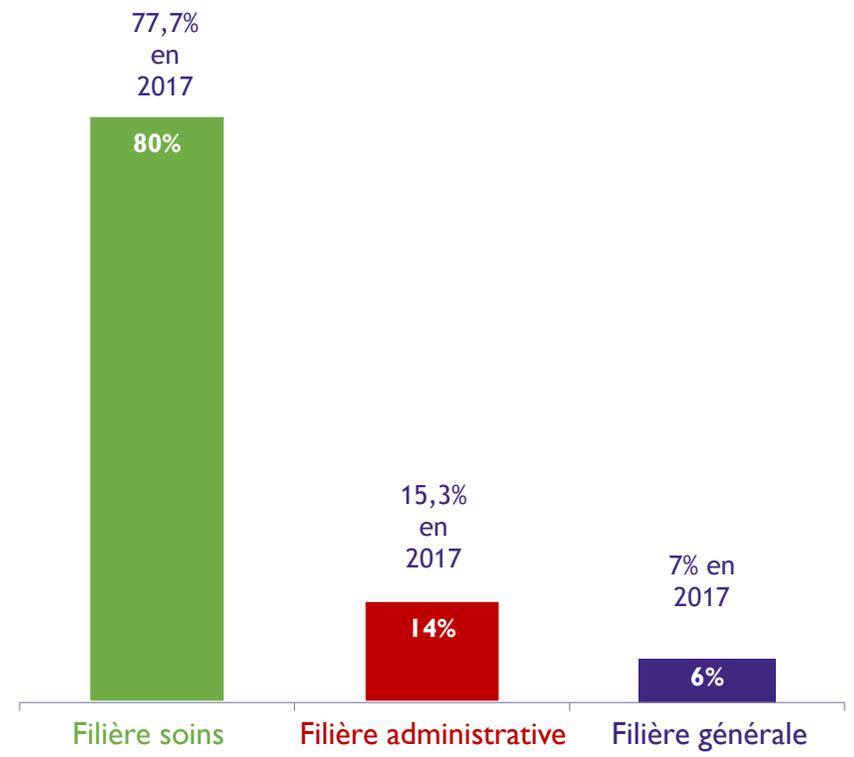
Ce qu'il faut retenir

- Les recrutements en CDI, 9 383 en 2018, représentent 6,1% des effectifs
- La filière soins, à elle seule, regroupe 80% des recrutements en CDI

NOMBRE DE RECRUTEMENTS EN CDI



NOMBRE DE RECRUTEMENTS EN CDI PAR FILIERE



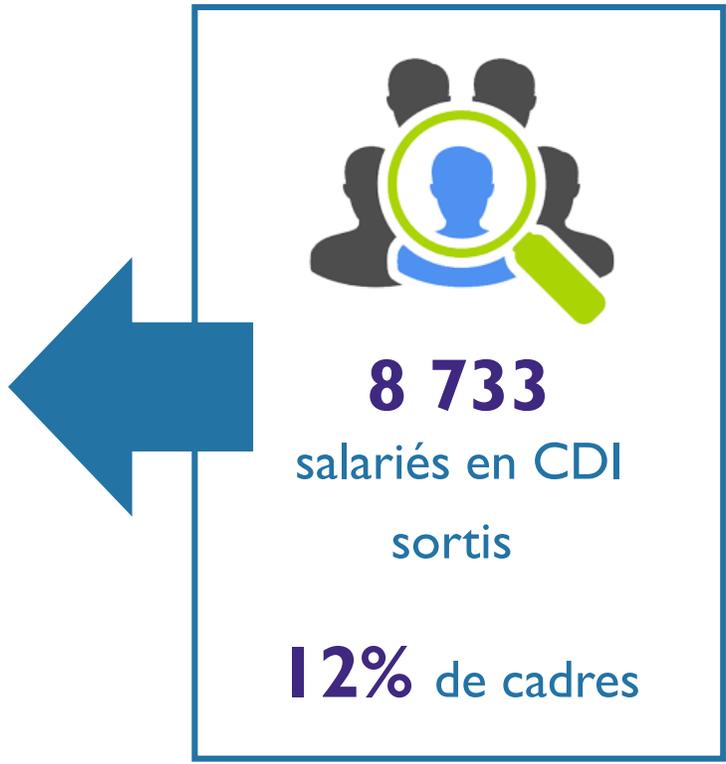
Les sorties de CDI au 31/12/2018

7 groupes
96 établissements

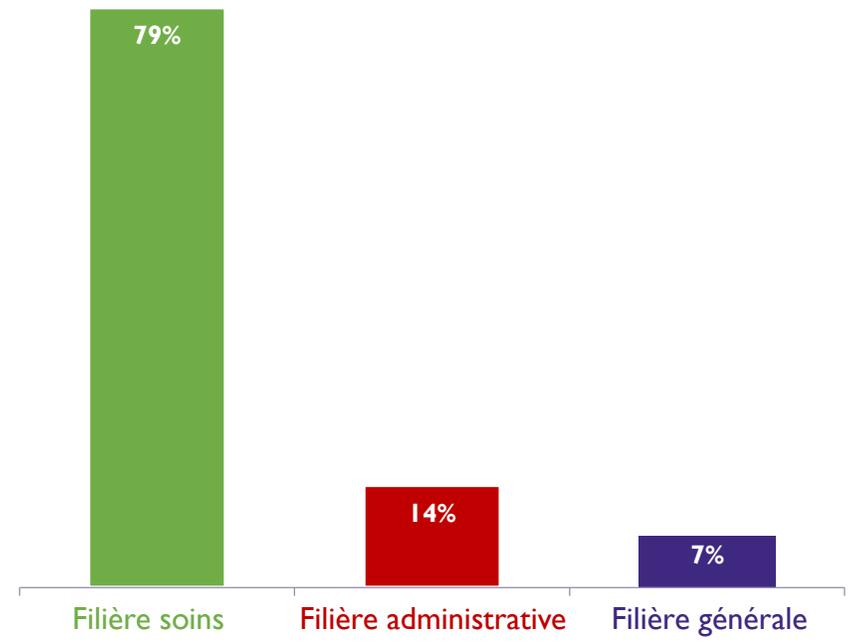
Ce qu'il faut retenir

- 8 733 salariés en CDI ont quitté leur emploi en 2018, soit 650 CDI de moins que les entrées
- La part de la filière soins dans les sorties est la même que dans le cas des recrutements, 79%

NOMBRE DE SORTIES EN CDI



NOMBRE DE SORTIES EN CDI PAR FILIERE



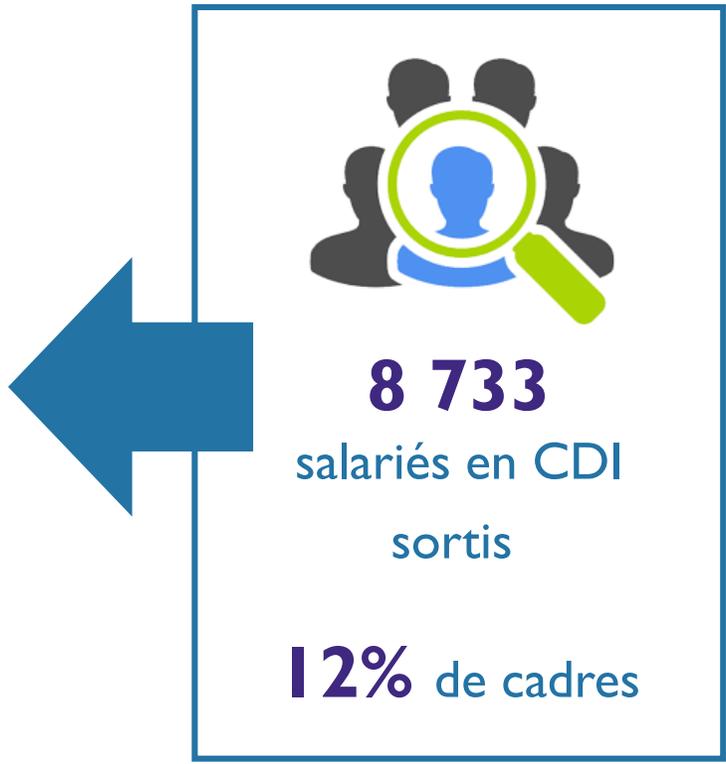
Décomposition des sorties de CDI selon les causes au 31/12/2018

7 groupes
96 établissements

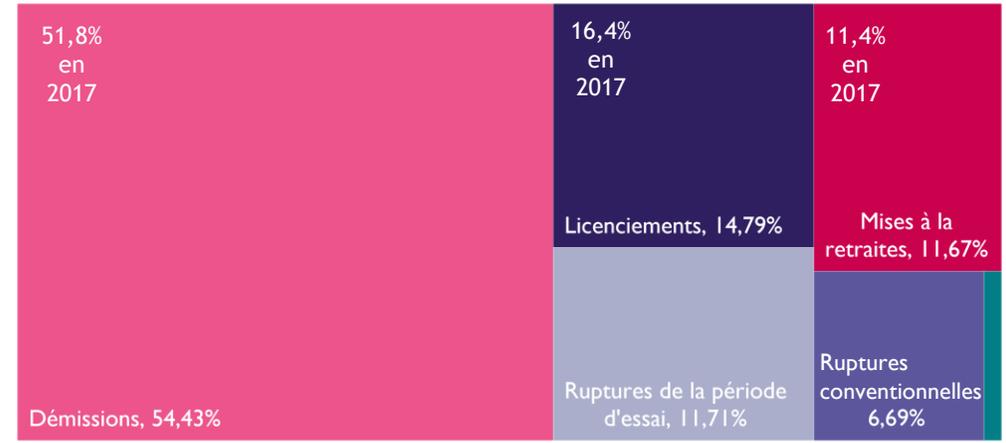
Ce qu'il faut retenir

- Les démissions constituent 54% des sorties, devant les licenciements à 15% et les ruptures de période d'essai, les retraites 12%
- Les démissions sont structurellement plus fréquentes dans la filière soins, alors que les licenciements interviennent proportionnellement davantage dans la filière générale (23%)

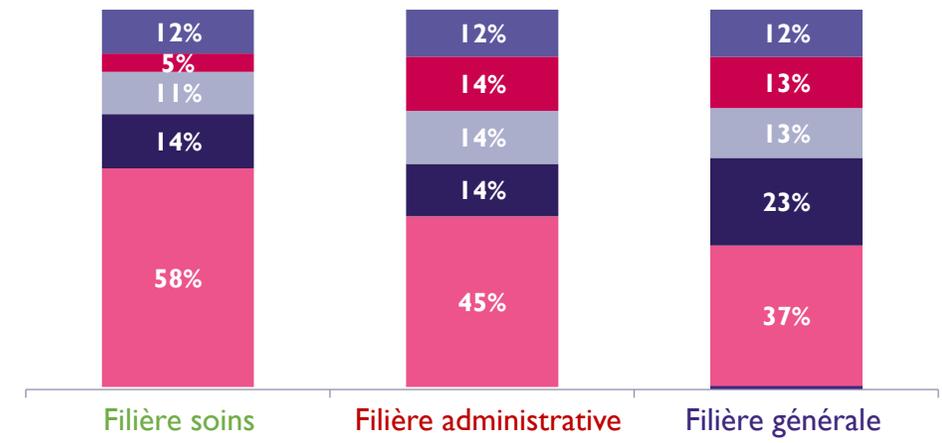
NOMBRE DE SORTIES EN CDI



NOMBRE DE SORTIES EN CDI PAR CAUSE



REPARTITION DES CAUSES DE SORTIES EN CDI PAR FILIERE



Focus sur les licenciements au 31/12/2018

7 groupes
96 établissements

Ce qu'il faut retenir

- Les licenciements les plus fréquents concernent des inaptitudes, et ce dans toutes les filières, avec 45,9% des cas au global
- Les licenciements pour faute sont la deuxième cause la plus fréquente, 37%, avec 38% dans la filière soins

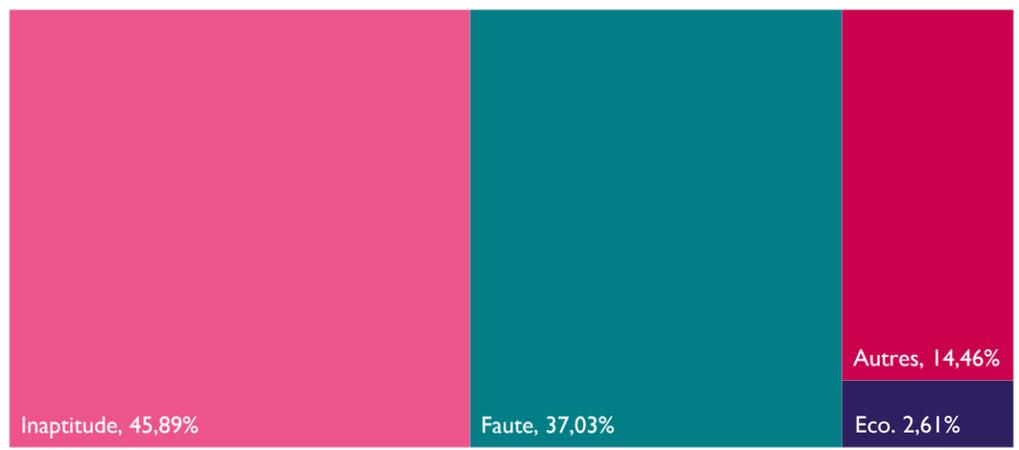
ZOOM SUR LES LICENCIEMENTS



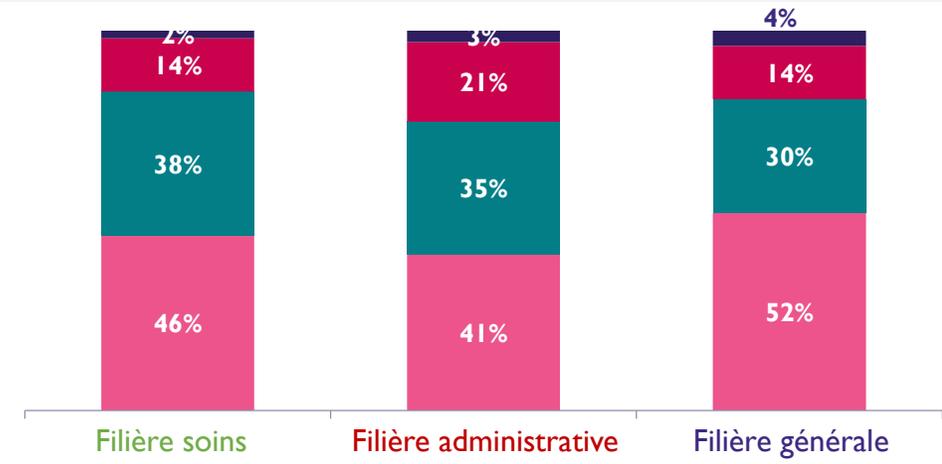
14,8%
 des sorties sont des licenciements

76% en filière soins
13% en filière admin.
11% en filière générale

REPARTITION DES LICENCIEMENTS PAR CAUSE



REPARTITION DES CAUSES DE LICENCIEMENT PAR FILIERE



Les effectifs en CDD au 31/12/2018

7 groupes
96 établissements

Ce qu'il faut retenir

- La filière soins concentre 79% des CDD qui sont contractés, dans leur très grande majorité, pour des remplacements : 93% (moyenne pondérée Temps plein/temps partiels)
- Le surcroît d'activité n'est la cause de l'emploi de CDD temps plein que dans 8% des cas dans la filière soins, 10% des cas dans la filière administrative et 10% des cas dans la filière générale
- Le recours aux CDD à temps partiels est moins fréquent, et notamment dans la filière soins (70% des CDD à temps partiels contre 82% des CDD à temps plein)

EFFECTIF CDD

		Temps plein (personnes physiques)						Total par motif		Total par filière	
		Ouvriers / Employés		Techniciens / Agents de maîtrise		Cadres					
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes				
Filière soignante	Remplacement	1 450	309	1 783	375	61	52	4 031	92%	4 403	82%
	Surcroît d'activité	153	42	136	33	2	6	372	8%		
Filière administrative	Remplacement	564	80	62	18	12	12	747	90%	832	15%
	Surcroît d'activité	62	9	9	2	3	0	85	10%		
Filière générale	Remplacement	62	58	15	2	2	3	142	90%	158	3%
	Surcroît d'activité	2	11	1	2	0	0	16	10%		
Sous-Total		2 294	509	2 007	431	79	72	5 393		5 393	100%
Total		2 803		2 439		152					

		Temps partiels (personnes physiques)						Total par motif		Total par filière	
		Ouvriers / Employés		Techniciens / Agents de maîtrise		Cadres					
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes				
Filière soignante	Remplacement	491	62	510	114	39	12	1 228	96%	1 280	70%
	Surcroît d'activité	23	4	16	3	3	4	52	4%		
Filière administrative	Remplacement	324	47	18	4	1	1	395	96%	411	22%
	Surcroît d'activité	13	3	0	0	0	1	16	4%		
Filière générale	Remplacement	46	12	40	4	16	18	137	97%	141	8%
	Surcroît d'activité	1	3	0	0	0	0	4	3%		
Sous-Total		899	131	584	125	59	35	1 832		1 832	100%
Total		1 030		709		94					

Les effectifs en CDD au 31/12/2018

7 groupes
96 établissements

Ce qu'il faut retenir

- 81% des ETP en CDD sont exercés par des femmes
- En ETP, la filière soins représente 75% des CDD, la filière administrative 19% et la filière générale 6%
- Seuls 2% des CDD concernent des postes de cadres
- Parmi les CDD, quelques 25% sont des temps partiels (21% dans le cas des CDI)

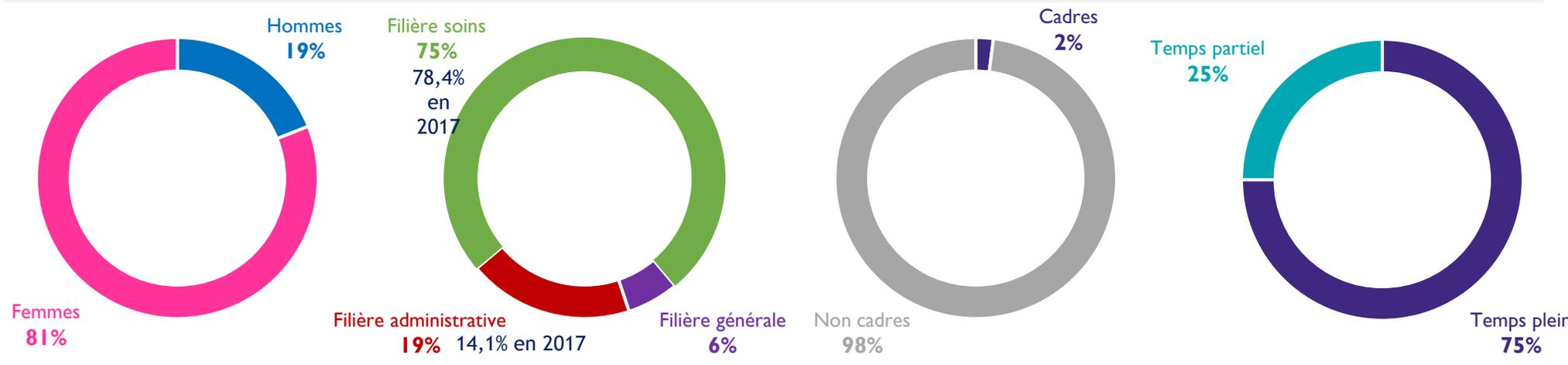
EFFECTIF CDD EN PERSONNES PHYSIQUES



EFFECTIF CDD EN ETP



REPARTITION DES CDD PAR SEXE, FILIERE, CATEGORIE (EN ETP), QUOTITE DE TRAVAIL (EN PP)



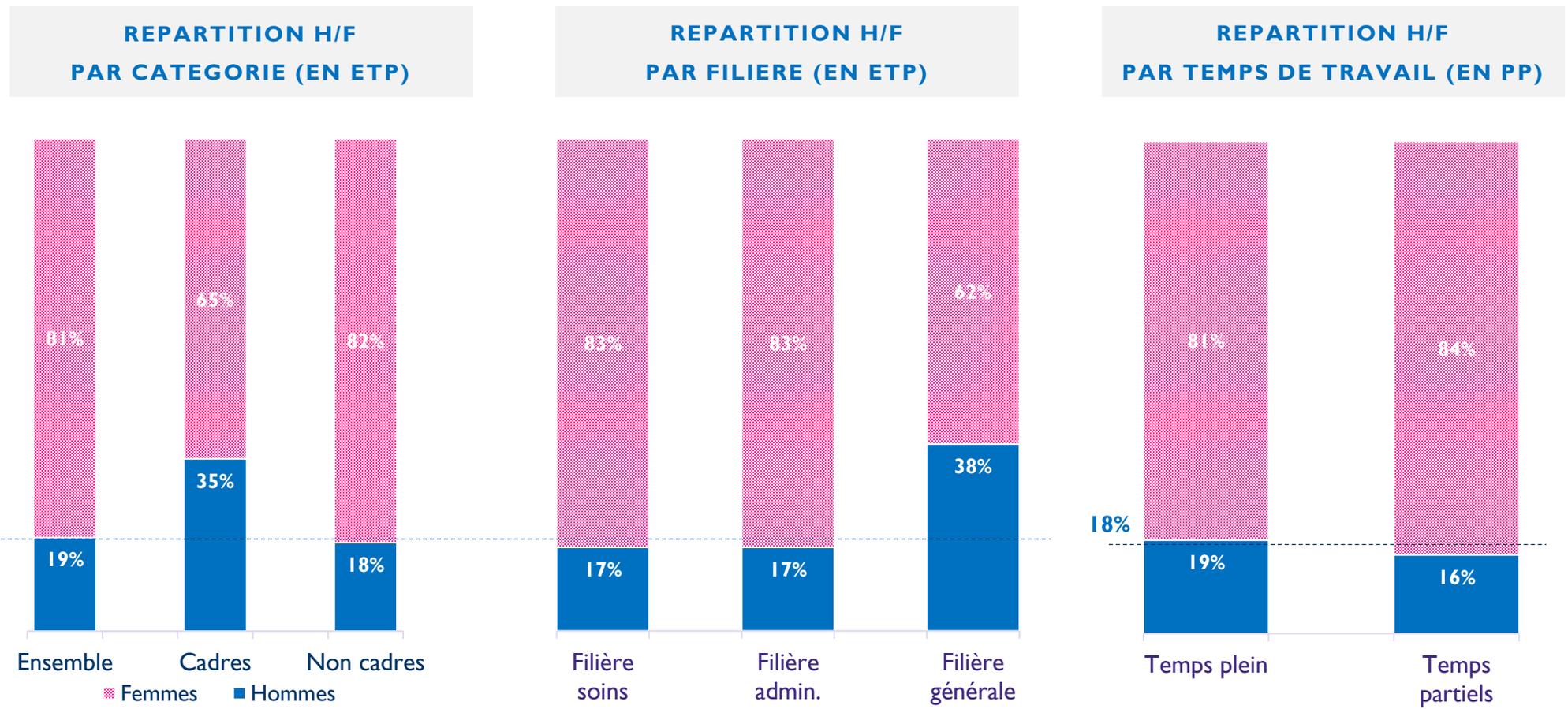
Les effectifs en CDD au 31/12/2018

7 groupes
96 établissements

Ce qu'il faut retenir

- La structure femmes/hommes des CDD est proche de celle constatée pour les CDI, à savoir :
 - Une surreprésentation des hommes parmi les cadres (35%) et dans la filière générale (38%)

EFFECTIF CDD - FOCUS PAR SEXE



Les effectifs en CDD au 31/12/2018

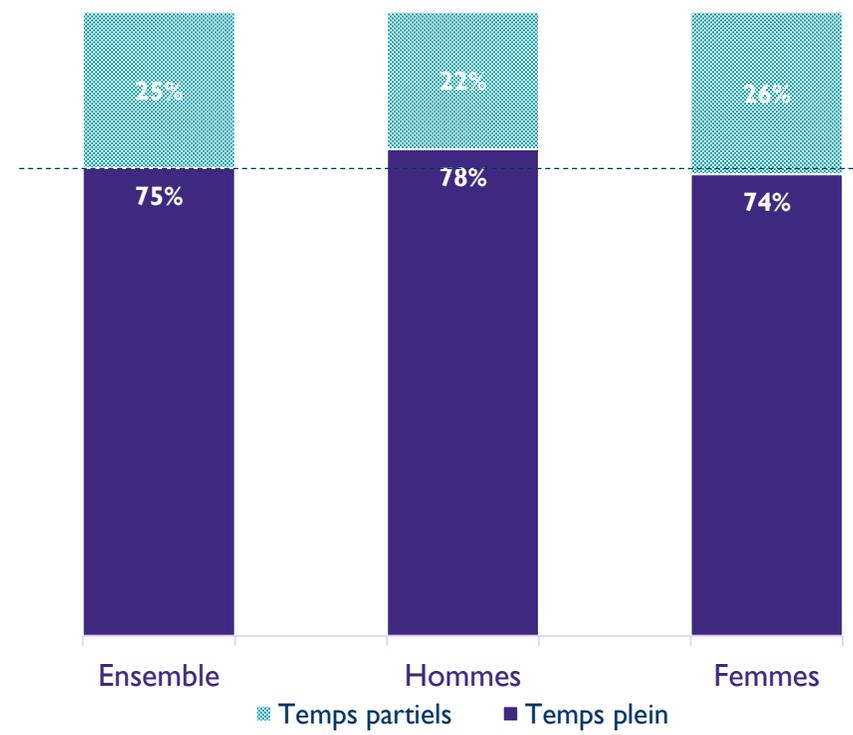
7 groupes
96 établissements

Ce qu'il faut retenir

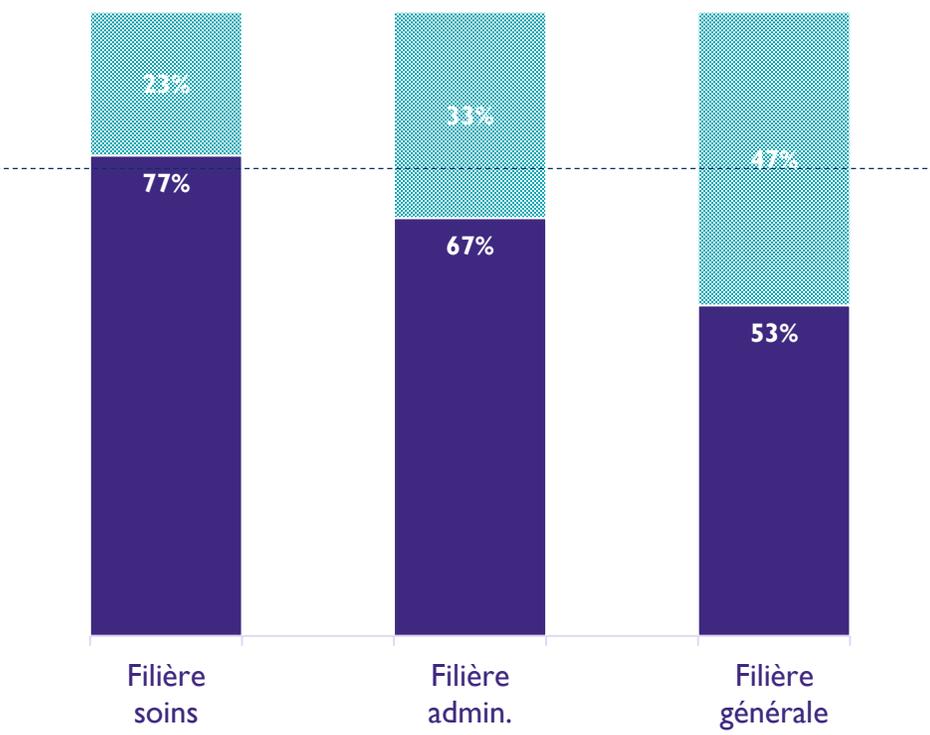
- Le recours aux temps partiels est sensiblement plus fréquent en CDD qu'en CDI (25% vs 21%)
- Les temps partiels sont plus fréquents :
 - Dans les filières administrative et générale
- En revanche, il y a peu d'impact du genre sur la quotité de temps de travail en CDD, contrairement à ce que l'on constate sur les CDI

EFFECTIF CDD – FOCUS PAR TEMPS DE TRAVAIL

REPARTITION DES TEMPS DE TRAVAIL PAR SEXE (EN PP)



REPARTITION DES TEMPS DE TRAVAIL PAR FILIERE (EN PP)



Les effectifs en CDD au 31/12/2018

7 groupes
96 établissements

Ce qu'il faut retenir

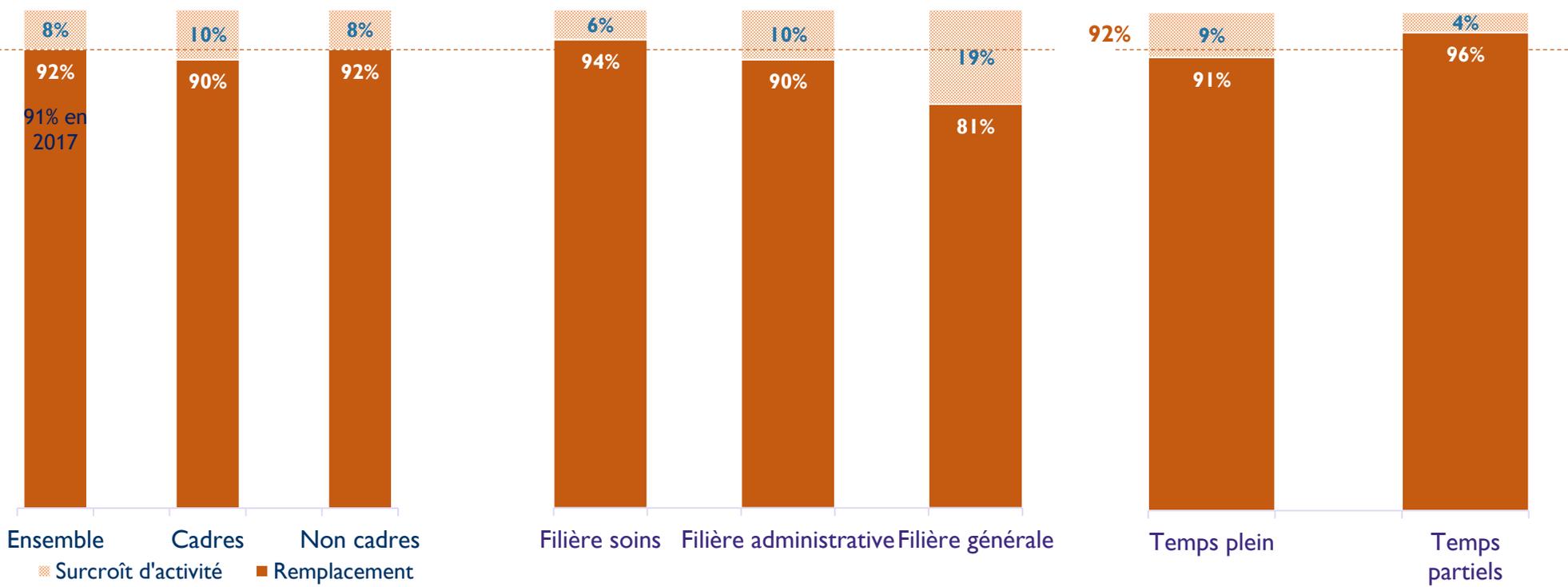
- La très grande majorité des CDD concernent des remplacements, 92%
- Le surcroît d'activité est une réalité plus marginale, 8%. C'est cependant une réalité plus forte dans la filière générale avec 19% des recours aux CDD

EFFECTIF CDD – FOCUS PAR MOTIF

REPARTITION DES MOTIFS PAR CATEGORIE (EN ETP)

REPARTITION DES MOTIFS PAR FILIERE (EN ETP)

REPARTITION DES MOTIFS PAR TEMPS DE TRAVAIL (EN PP)



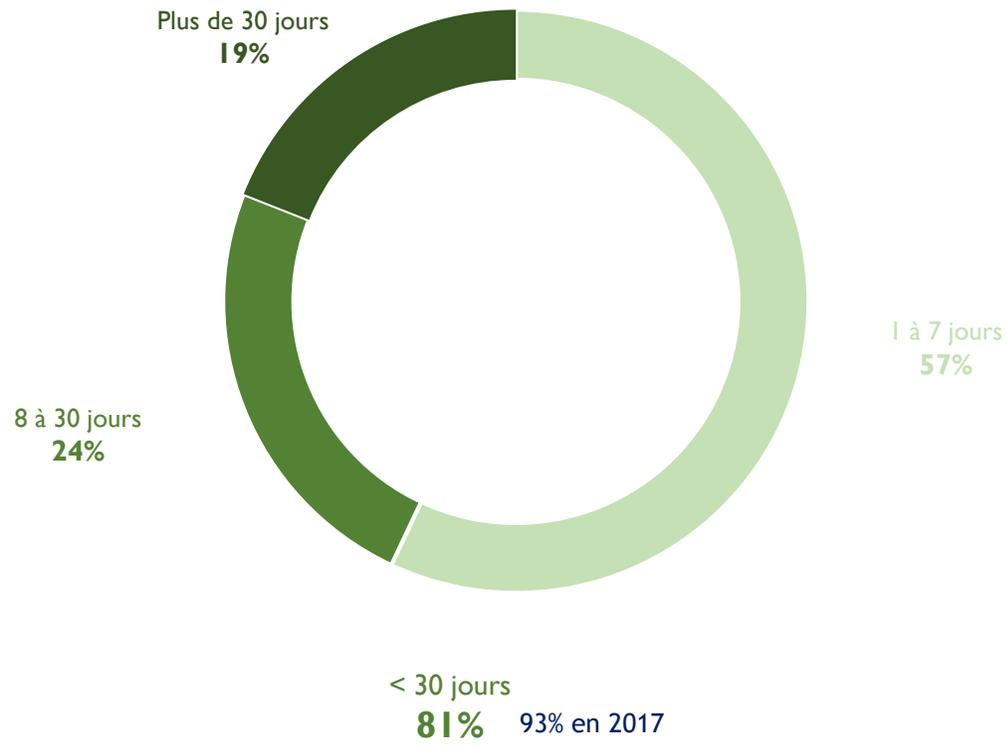
Les effectifs en CDD au 31/12/2018

7 groupes
96 établissements

Ce qu'il faut retenir

- La majorité des CDD sont des CDD courts (1 à 7 jours), 57%
- Les CDD de plus de 30 jours représentent 19% des contrats conclus

DUREE DES CDD



Les recrutements en CDD au 31/12/2018

7 groupes
96 établissements

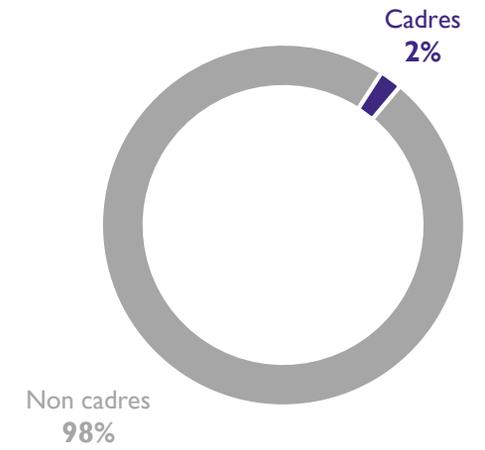
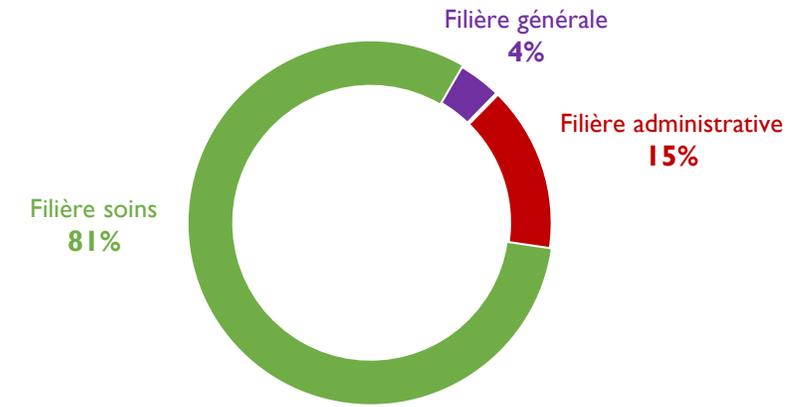
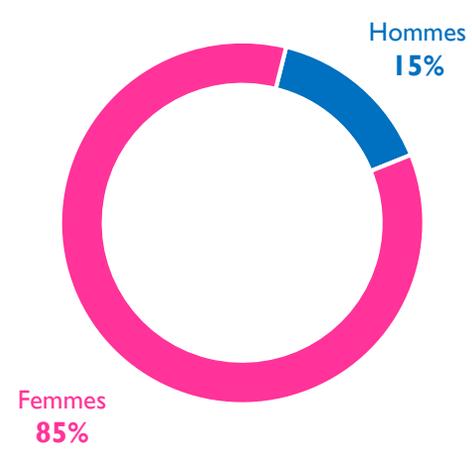
Ce qu'il faut retenir

- 357 559 CDD ont été conclus, représentant au global 16 777 ETP
- En ETP, les recrutements en CDD ont concerné 15% d'hommes et à 81% la filière soins
- En ETP, seuls 2% des CDD conclus concernent des postes de cadres

ENTREES EN CDD



REPARTITION DES ENTREES EN CDD PAR SEXE, FILIERE, CATEGORIE (EN ETP)



Le recours à l'intérim

Ce qu'il faut retenir

- L'intérim est une réalité pour de nombreux établissements et l'intégralité des groupes
- L'intérim concerne quasi exclusivement la filière soins
- Sur 5 groupes et 42 établissements ayant indiqué le nombre de contrats, le nombre de contrat s'élève à 12 418 pour 356 908 heures

INTERIM

43% sur 95 établissements et 7/7 groupes ont recours à l'intérim

95 structures d'intérim sollicitées
 (36/41 établissements et 3/7 groupes répondants)

12 418 contrats
356 908 heures
 5 groupes
 42 établissements

NOMBRE DE CONTRATS SUR L'ANNEE PAR FILIERE



NOMBRE D'HEURES EFFECTUEES PAR FILIERE



Le recours à la sous-traitance

Ce qu'il faut retenir

- Une majorité des établissements recourt à la sous-traitance: 62%
- Les activités les plus souvent concernées sont le ménage/nettoyage, et la restauration (cuisine/service en salle). A elles seules, elles concentrent 85% des ETP en sous-traitance
- Sur 4 groupes et 56 établissements, la sous-traitance a représenté un équivalent de 2087 ETP

SOUS-TRAITANCE INTEGREE EXERCANT SUR SITE



NOMBRE DE PERSONNES ET D'ETP SUR L'ANNEE PAR ACTIVITE

	Nombre de personnes physiques	Nombre d'ETP
Ménage/nettoyage	1096	926,70
Cuisine/ Service en salle	927	848,20
Entretien / Maintenance	146	130,26
Lingerie	116	107,17
Comptabilité/Paie/PMSI	26	14,43
Accueil / standard	26	23,38
Informatique	24	13,22
Stérilisation	23	23,17
Total	2 385	2086,54

EMPLOI

- Pyramide des âges
- Ancienneté
- Absences
- Travailleurs handicapés
- Emplois en tension

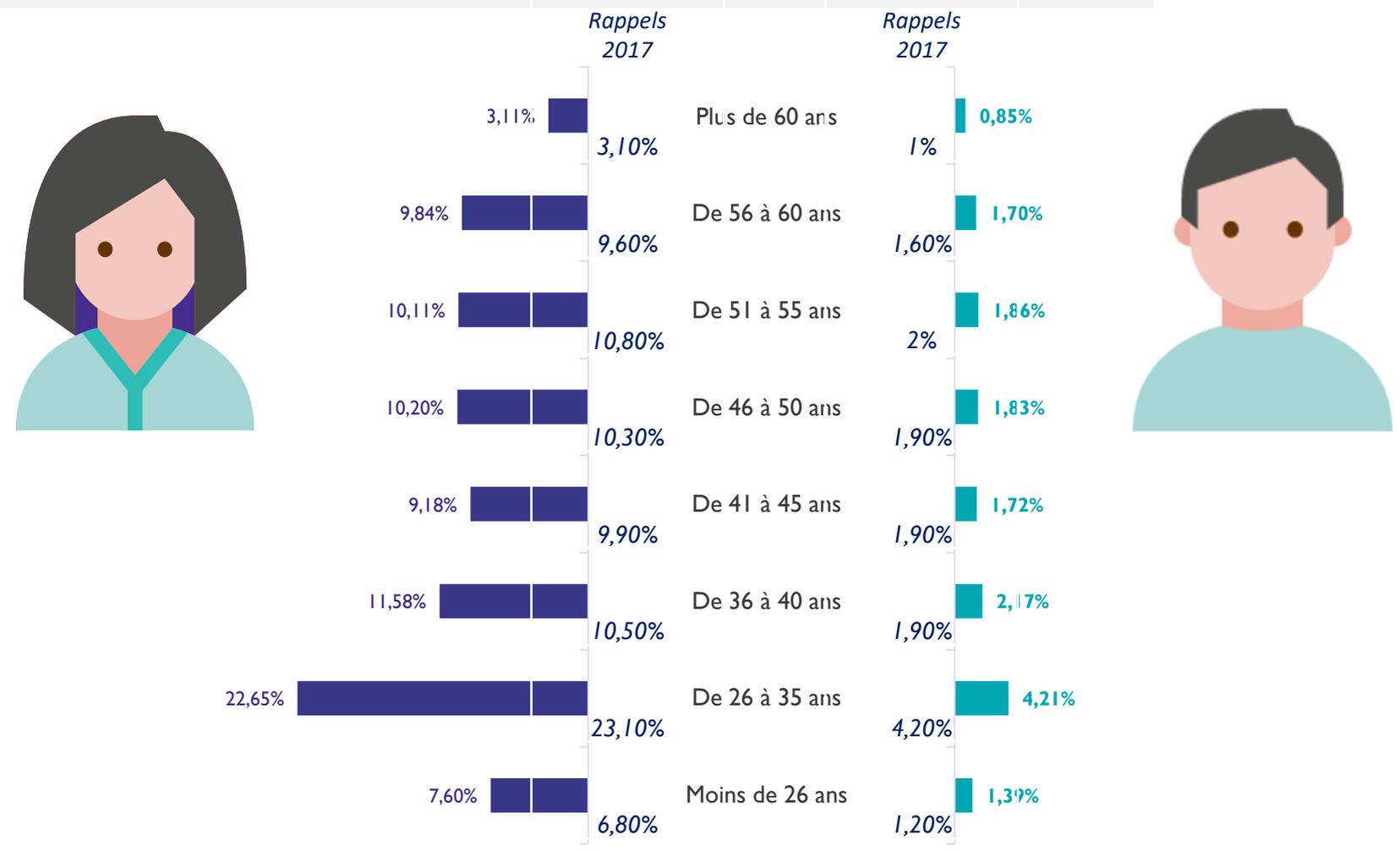
Ce qu'il faut retenir

- Les secondes parties de carrière (au-delà de 45 ans) représentent 39,5% des effectifs, avec 15,5% au dessus de 56 ans

7 groupes
96 établissements

Pyramide des âges des salariés en CDI

PYRAMIDE DES AGES DES EFFECTIFS EN CDI - TOUTES FILIERES CONFONDUES



- Pyramide des âges
- Ancienneté
- Absences
- Travailleurs handicapés
- Emplois en tension

Pyramide des âges des salariés en CDI

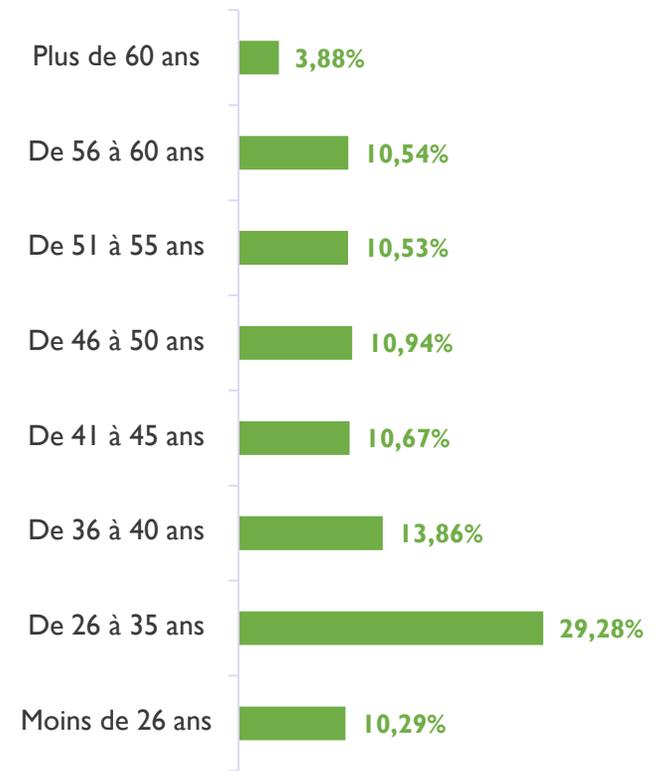
7 groupes
96 établissements

Ce qu'il faut retenir

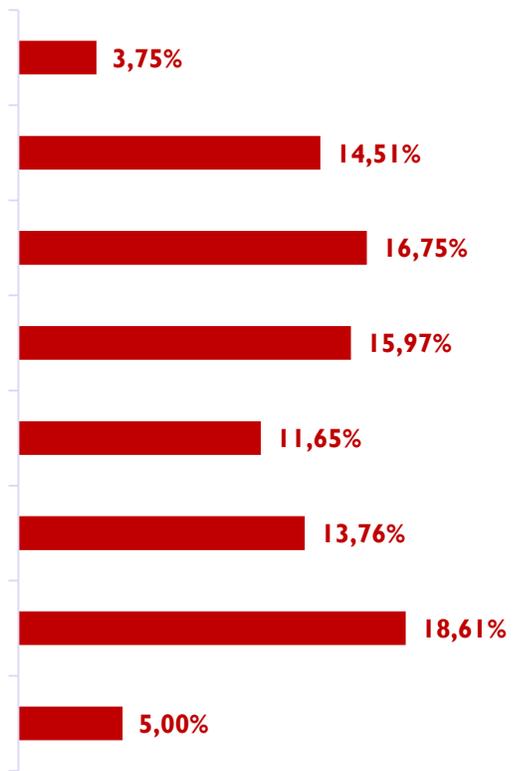
- La filière soins est celle qui intègre le plus de débuts de carrière, et notamment de 35 ans et moins :
 - 39,6% en filière soins
 - 23,6% en filière administrative
 - 25,8% en filière générale
- Les filières administrative et générale ont des structures assez similaires avec une population de plus de 50 ans équivalente (environ 35%, contre 25% dans la filière soins)

PYRAMIDE DES AGES DES EFFECTIFS EN CDI - DETAIL PAR FILIERE

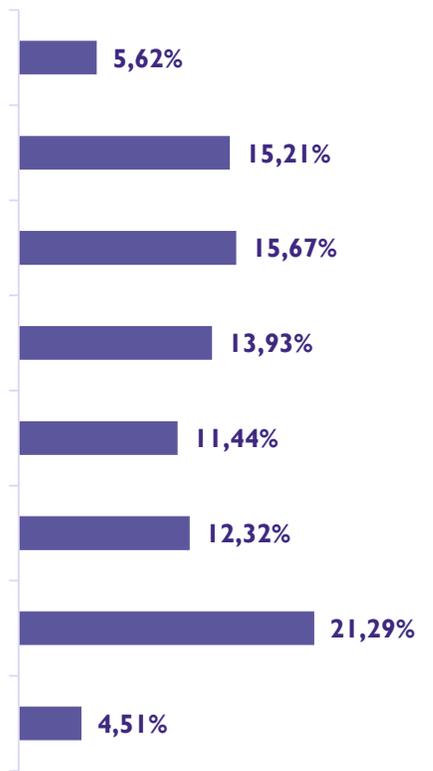
Filière soins



Filière administrative



Filière générale



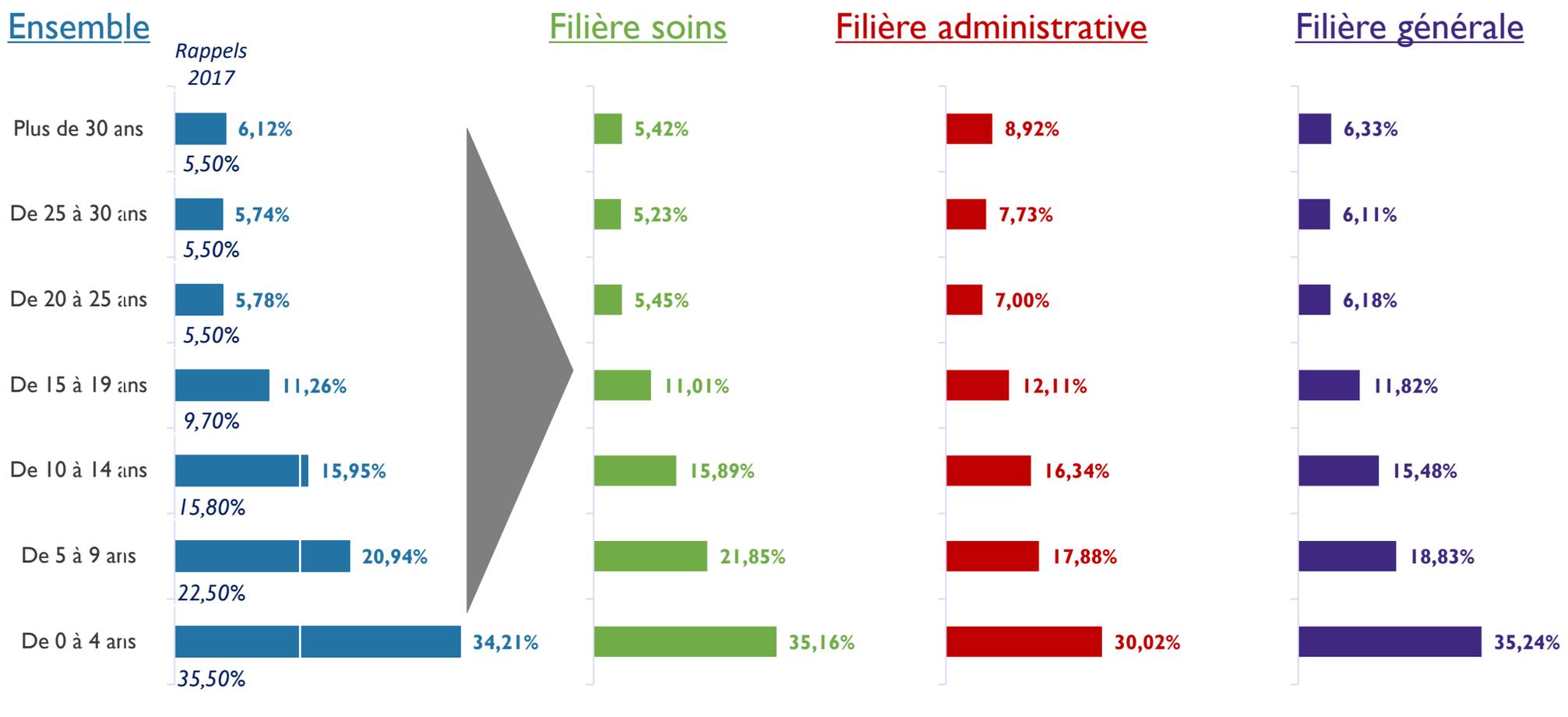
7 groupes
96 établissements

Ancienneté des salariés en CDI

Ce qu'il faut retenir

- L'ancienneté est assez similaire selon les filières, si ce n'est une légère surreprésentation des salariés à forte ancienneté dans la filière administrative
- Au regard de la pyramide des âges, il semble que l'âge moyen d'entrée dans les filières soit différent : plus jeune dans la filière soins, et plus sénior dans la filière administrative ou générale

ANCIENNETE DANS L'ENTREPRISE DES SALARIES EN CDI



Ce qu'il faut retenir

- 41 994 salariés ont été absents en 2018, pour un volume total de 1 576 774,5 jours
- Le nombre moyen de jours d'absence s'établit à 37 jours en cas de maladie, 106 jours en cas de maladie professionnelle et 39 jours en cas d'accident professionnel

Les absences des salariés en CDI

7 groupes
96 établissements

LES ABSENCES – EN JOURS ET EN NOMBRE DE SALARIES PAR FILIERE

Tableau des absences (en JOURS) 2018								
	Maladie	Accident du travail Accident de trajet	Maladies professionnelles	Maternité	Paternité	Congé parental d'éducation uniquement à temps plein	Congés conventionnels	Total (JOURS)
Filière soignante	697 704,9	130 145,2	15 677,22	245 805,3	2 353,546	90 922,63	35 810,43	1 218 419,20
Filière administrative	189 687,60	22 573,93	2 773,37	35 714,17	153,62	17 011,26	6 353,81	274 267,80
Filière générale	50 912,17	13 179,98	2 675,02	7 779,25	723,26	6 716,88	2 100,87	84 087,43
Total (JOURS)	938 304,70	165 899,10	21 125,61	289 298,80	3 230,43	114 650,80	44 265,11	1 576 774,50

Tableau des absences (en nombre de SALARIES) 2018								
	Maladie	Accident du travail Accident de trajet	Maladies professionnelles	Maternité	Paternité	Congé parental d'éducation uniquement à temps plein	Congés conventionnels	Total (SALARIES)
Filière soignante	19 474	3 391	154	3 099	118	709	5 732	32 678
Filière administrative	4 647	574	24	472	12	134	1 305	7 169
Filière générale	1 264	286	22	122	18	38	397	2 148
Total (SALARIES)	25 385	4 252	200	3 693	149	881	7 435	41 994
Nombre moyen de jours par cause	36,96	39,02	105,68	78,34	21,70	130,19	5,95	37,55

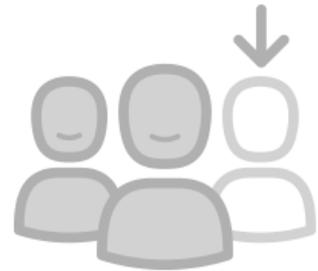
Ce qu'il faut retenir

- 77% des jours d'absence concernent la filière soins, 18% la filière administrative et 5% la filière générale
- La maladie est la cause qui a généré le plus de jours d'absence, 59,51% du total des jours

Les absences des salariés en CDI

7 groupes
96 établissements

LES ABSENCES



41 994 salariés ont été absents pour 1 576 775 jours d'absence au cours de l'année 2018

LES ABSENCES PAR FILIERE (EN JOURS)



LES ABSENCES PAR CAUSE (EN JOURS)



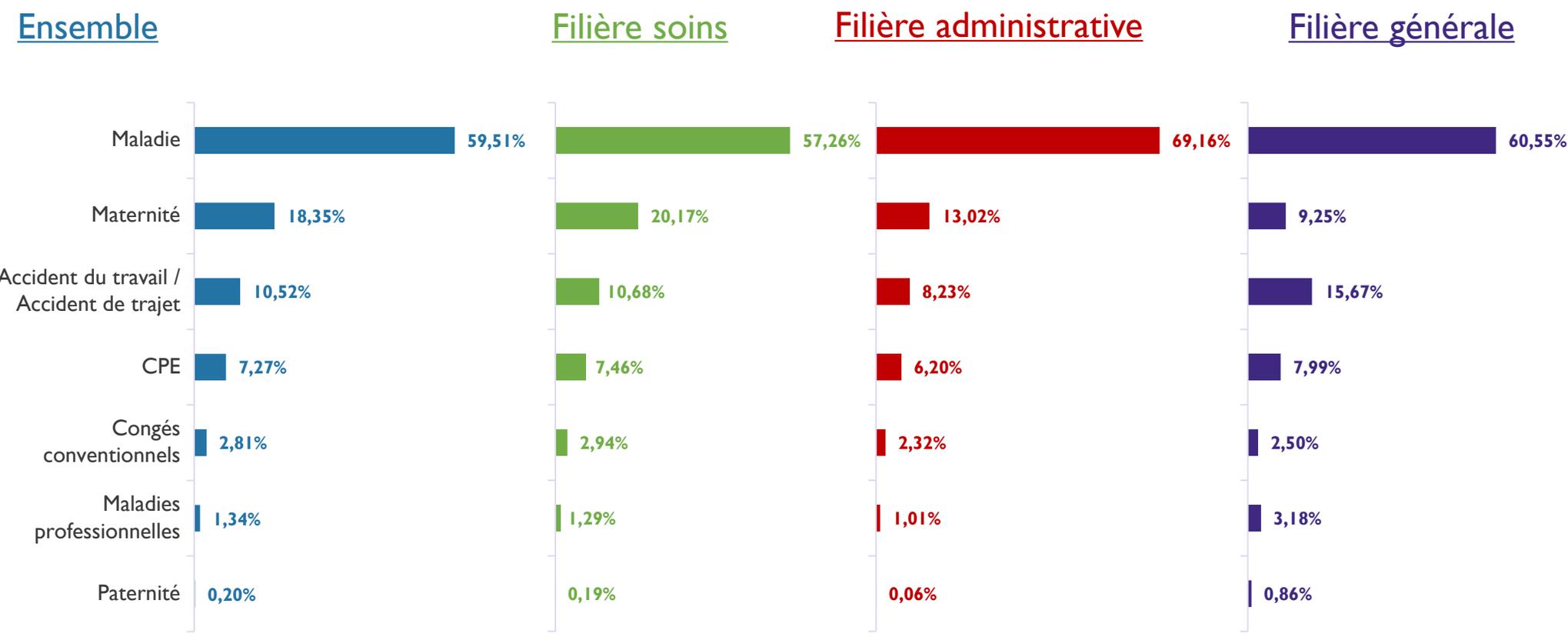
Répartition des motifs d'absence par filières

7 groupes
 96 établissements

Ce qu'il faut retenir

- C'est au sein de la filière administrative que la maladie génère le plus de jours d'absence
- La maternité concerne plus souvent la filière soins
- Les accidents de travail/de trajet provoquent en revanche plus de jours d'arrêt au sein de la filière générale

LES ABSENCES PAR CAUSE SELON LA FILIERE (EN JOURS)



Les accidents du travail et accidents de trajet

7 groupes
96 établissements

Ce qu'il faut retenir

- Les 4858 accidents du travail et de trajet des salariés en CDI ont concerné 4307 personnes
- La manutention représente 24,7% des accidents du travail, devant les accidents exposant au sang, 19,7% ou les chutes et glissades, 11,8%

LES ABSENCES POUR CAUSE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL & DE TRAJET DES SALARIES EN CDD ET CDI

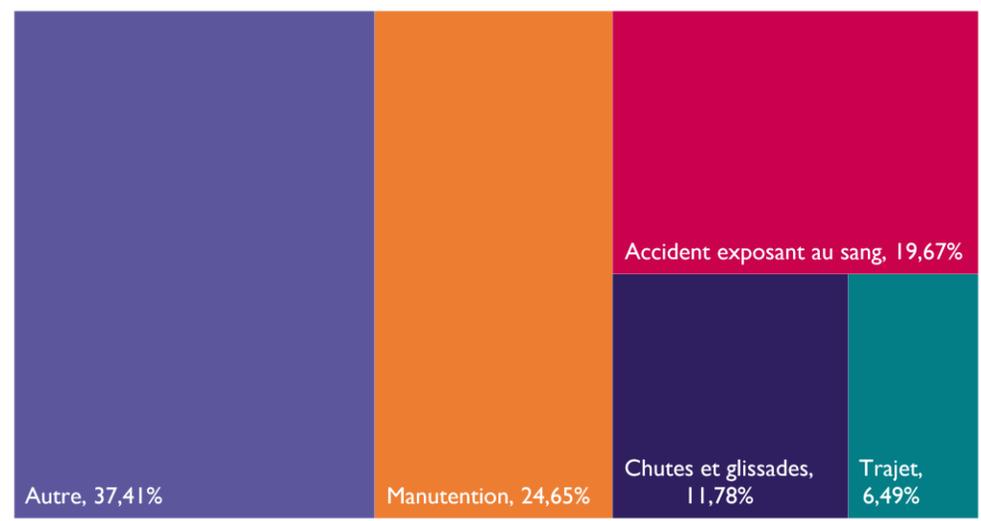


5 001 victimes d'AT
pour 165 899 jours d'arrêt
au cours de l'année 2018

ACCIDENTS DU TRAVAIL & DE TRAJET - NOMBRE ET VICTIMES

	Nombre d'accidents	Nombre de salariés
Accidents du travail et accidents de trajet avec arrêt et sans arrêt des salariés en CDI	4858	4307
Accidents du travail et accidents de trajet avec arrêt et sans arrêt des salariés en CDD	770	693
TOTAL	5 629	5 001

NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL PAR CAUSE



Les absences pour maladie professionnelle

7 groupes
96 établissements

Ce qu'il faut retenir

- Les maladies professionnelles ont entraîné 21 126 jours d'arrêts pour 131 victimes
- La moyenne s'établit par individu à 161 jours

LES ABSENCES POUR CAUSE DE MALADIES PROFESSIONNELLES DES SALARIES EN CDD ET CDI



131 victimes de maladie professionnelle pour 21 126 jours d'arrêt
au cours de l'année 2018

MALADIES PROFESSIONNELLES DES SALARIES EN CDD ET CDI - NOMBRE ET VICTIMES

	Nombre de maladies professionnelles	Nombre de salariés
Maladies professionnelles déclarées des salariés en CDI	134	130
Maladies professionnelles déclarées des salariés en CDD	1	1

Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail

7 groupes
96 établissements

Ce qu'il faut retenir

TAUX DE FREQUENCE ET TAUX DE GRAVITE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL



3 160 AT avec arrêt > à 1 jour en 2018



129 268 jours indemnisés



82 728 513 heures travaillées

Taux de fréquence
38,1*

Taux de gravité
1,56

**en raison de données parfois incomplètes, le taux de fréquence calculé est à considérer avec prudence*

- Le taux de fréquence apparaît élevé au regard de celui du secteur hospitalier en général (CNAM sur NAF8610Z) qui s'établit à 19,2
- Le taux de gravité en revanche est en phase avec le taux constaté sur cette même source, 1,2

REM: formule de calcul

- $TF = (nb \text{ d'accident du travail avec arrêt} / nb \text{ d'heures travaillées}) \times 1\,000\,000$
- $TG = (nb \text{ de jours perdus} / nb \text{ d'heures travaillées}) \times 1000$

Les travailleurs handicapés

7 groupes
96 établissements

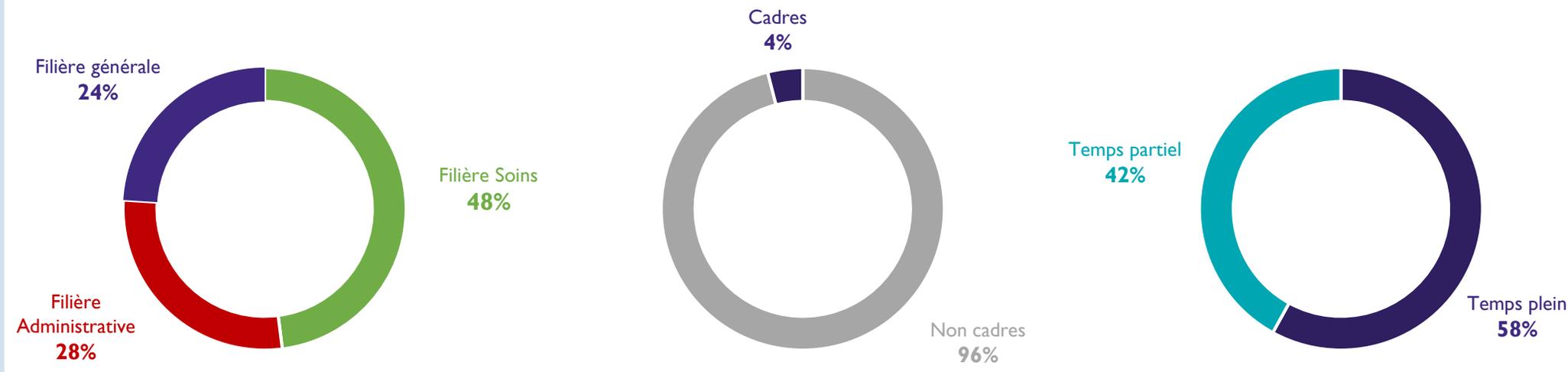
Ce qu'il faut retenir

- Avec 8% d'emploi AGEFIPH, le secteur retrouve son niveau de 2016
- Les travailleurs handicapés sont 48% en filière soins, 24% dans la filière générale et 28% dans la filière administrative
- Les travailleurs handicapés sont 42% à être sur des temps partiels
- 4% des travailleurs handicapés sont des cadres

TRAVAILLEURS HANDICAPES



REPARTITION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES - PAR FILIERE, PAR QUALIFICATION, PAR TEMPS DE TRAVAIL



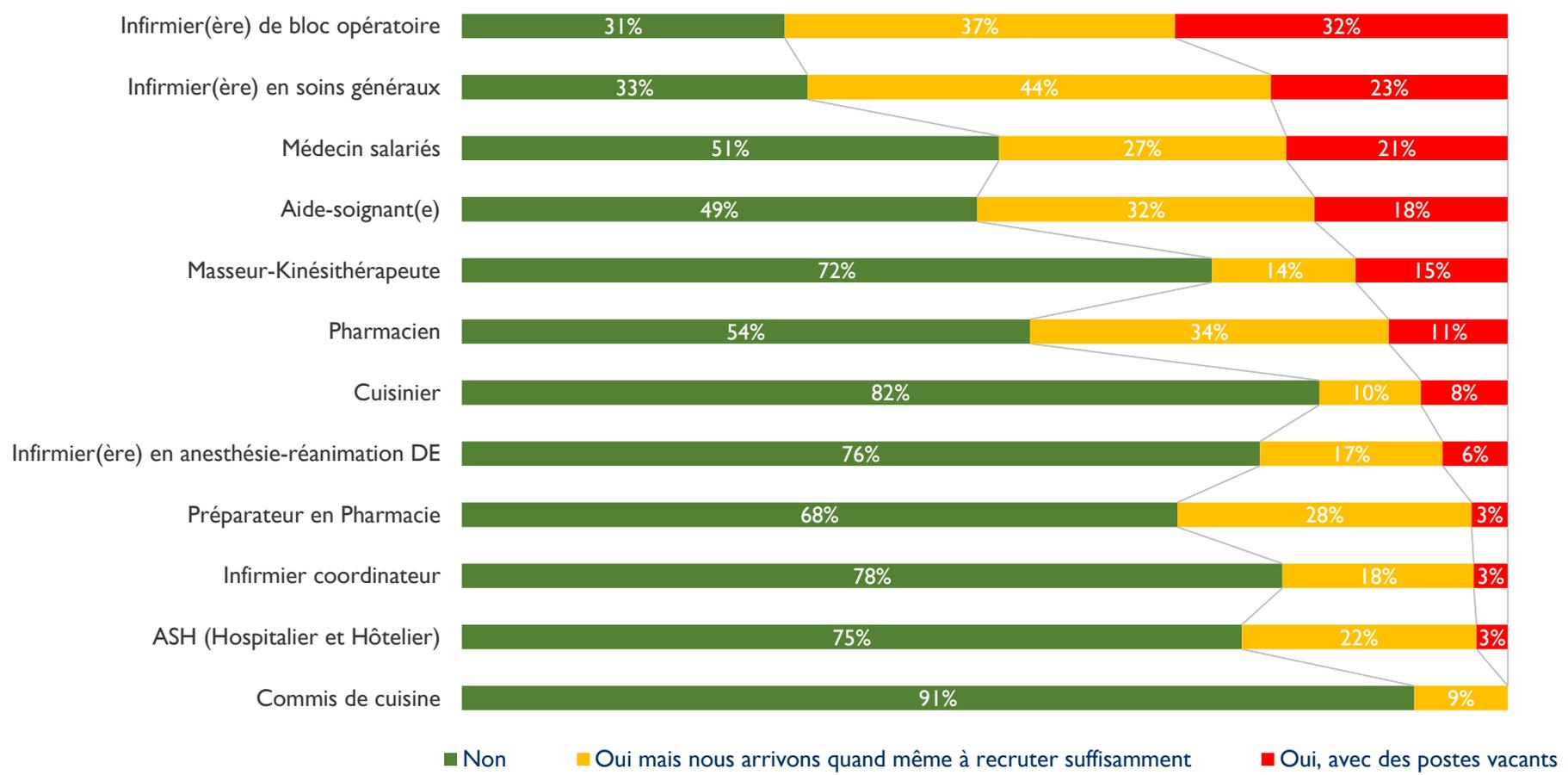
7 groupes
96 établissements

Les emplois en tension

Ce qu'il faut retenir

- Tous les métiers cités génèrent des difficultés de recrutement
- 32% des établissements déclarent avoir des postes d'IBODE vacants
- Les principaux métiers pour lesquels les établissements ont des postes vacants :
 - IBODE
 - Infirmier(ères) en soins généraux
 - Médecin salarié
 - AS
 - Masseurs kiné

LES EMPLOIS EN TENSION





Rémunérations

REMUNERATIONS

- Salaires
- Participation
- Intéressement
- Plan épargne Entreprise

7 groupes
96 établissements

Les rémunérations

Ce qu'il faut retenir

- Rémunérations des salariés à temps plein présents du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018
- Le détail prend en compte le nombre de salariés par catégorie professionnelle, par filière et par sexe selon les niveaux de rémunération
- Est pris en compte le salaire réellement perçu sur l'année, hors heures supplémentaires et indemnités de sujétions, avec le salaire conventionnel annuel RAG incluse

SALAIRES

			CCU	CCU + 0 à 3%	CCU + 3 à 5%	CCU + 5 à 7%	CCU + 7%	Total
Employé (Ea, Eb, Eq, Eqb, EHQa, EHQb)	Filière soignante	Femmes	2 430	883	634	629	2 720	7 296
		Hommes	495	247	134	147	542	1 564
	Filière administrative	Femmes	688	394	216	162	893	2 353
		Hommes	37	21	12	13	64	147
	Filière générale	Femmes	152	90	68	17	283	610
		Hommes	152	132	75	88	258	706
Technicien (Ta, Tb, THQa, THQb)	Filière soignante	Femmes	2 467	1 281	954	667	4 569	9 937
		Hommes	332	217	168	100	653	1 470
	Filière administrative	Femmes	123	108	65	43	314	653
		Hommes	11	26	10	13	42	101
	Filière générale	Femmes	36	10	14	5	39	103
		Hommes	57	29	36	20	126	268
Agent de maîtrise (Ama, Amb)	Filière soignante	Femmes	172	47	50	33	304	605
		Hommes	8	8	7	9	32	64
	Filière administrative	Femmes	34	17	27	7	77	163
		Hommes	4	5	3	1	12	25
	Filière générale	Femmes	5	3	4	1	5	18
		Hommes	9	12	10	6	31	67
Cadre	Filière soignante	Femmes	99	44	88	34	419	685
		Hommes	17	18	25	8	157	226
	Filière administrative	Femmes	47	60	47	18	211	385
		Hommes	8	28	11	6	83	136
	Filière générale	Femmes	9	4	7	2	19	43
		Hommes	6	7	6	3	28	51
Sous-Total			7 400	3 690	2 670	2 031	11 883	27 675
Total			27 675					
% du Total			26,7%	13,3%	9,6%	7,3%	42,9%	

REMUNERATIONS

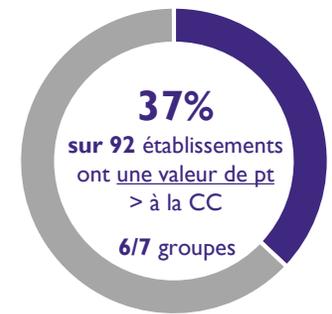
- Salaires
- Participation
- Intéressement
- Plan épargne Entreprise

Ce qu'il faut retenir

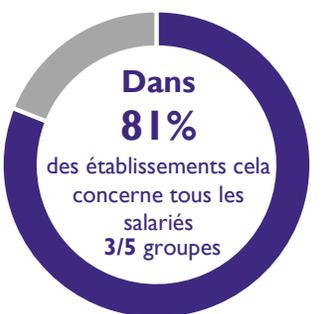
- La prime collective concerne plus des 3/4 des établissements
- Environ 1/3 des établissements (37%) ont une valeur de point supérieure à la CC qui concerne, dans 98% des cas, l'ensemble des salariés
- Les indemnités de sujétions supérieures à la CC concernent 34% des établissements et dans 83% des cas cela concerne l'ensemble des salariés
- 23% des établissements ont un 13^{ème} mois qui touche dans 81% des cas l'ensemble des salariés

Les rémunérations

REMUNERATIONS SUPERIEURES A LA CONVENTION COLLECTIVE



POPULATIONS CONCERNEES



1% d'augmentation de la masse salariale en 2018

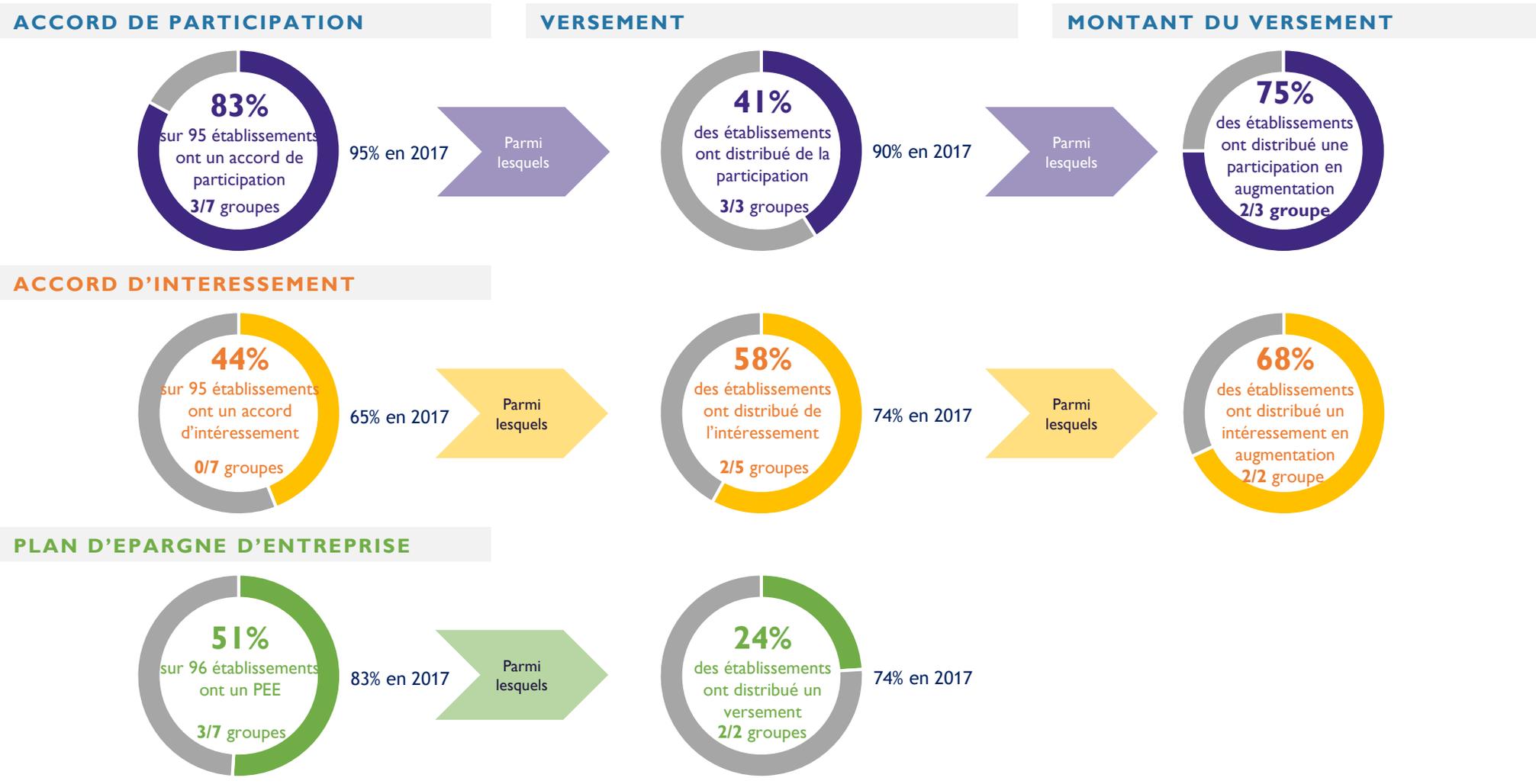
REMUNERATIONS

- Salaires
- Participation
- Intéressement
- Plan épargne Entreprise

Les modalités de participation/intéressement

Ce qu'il faut retenir

- Les accords de participation concernent plus de 8 établissements sur 10, et sont deux fois plus nombreux que les accords d'intéressement
- La participation n'a été distribuée que par 4 établissements ayant un accord sur 10
- 1 établissement sur 2 a un plan d'épargne d'entreprise





Durée du travail

DUREE DU TRAVAIL

- Mode d'aménagement du TT
- Heures supp. / complémentaires
- Travail de nuit
- Astreintes

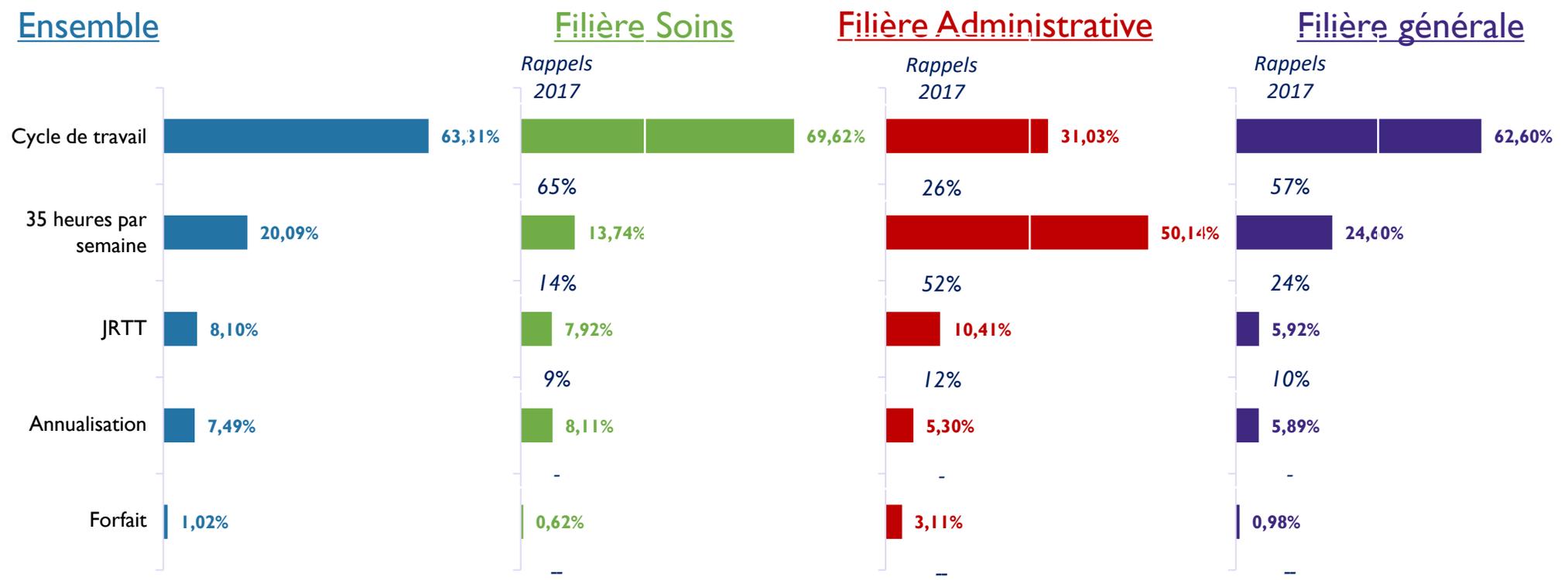
Aménagement du temps de travail

7 groupes
96 établissements

Ce qu'il faut retenir

- Le temps de travail est le plus souvent organisé en cycle pour une majorité de salariés dans les filières soins et générale
- La filière administrative est en revanche organisée pour un salarié sur deux sur 35 heures par semaine
- L'annualisation est marginale, avec environ 8% des salariés, quelle que soit la filière, de même que les RTT

MODES D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL



11% des établissements indiquent disposer d'un CET

DUREE DU TRAVAIL

- Mode d'aménagement du TT
- Heures supp. / complémentaires
- Travail de nuit
- Astreintes

Ce qu'il faut retenir

- Plus de deux millions d'heures supplémentaires ont été réalisées par les établissements ayant répondu
- La filière soins concentre à elle seule 88% des heures supplémentaires (pour 76% des effectifs environ)
- 16% des établissements indiquent qu'ils ont dépassé le contingent conventionnel annuel

7 groupes
96 établissements

Les heures supplémentaires

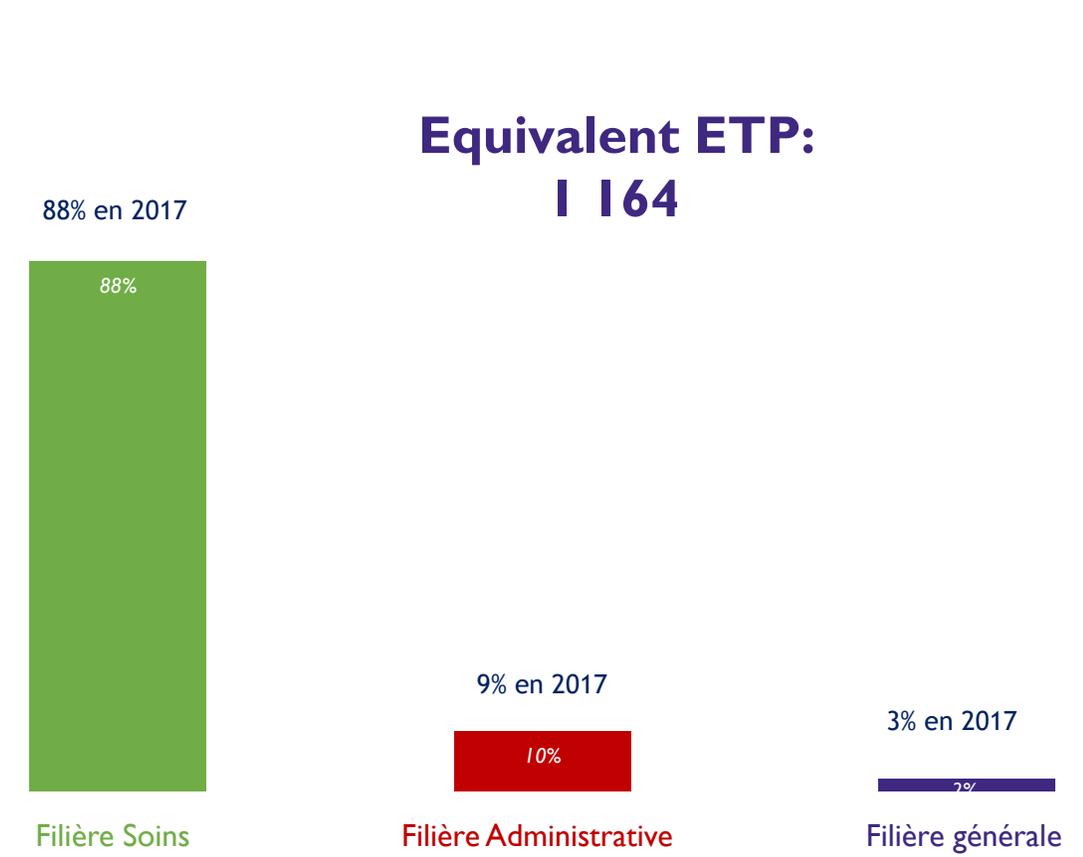
HEURES SUPPLEMENTAIRES REALISEES EN 2018



Filière soins : 1 854 288 heures
Filière admin. : 217 101 heures
Filière générale : 48 425 heures

16% des étab. indiquent avoir dépassé le contingent conventionnel annuel

HEURES SUPPLEMENTAIRES REALISEES EN 2018 - PAR FILIERE



DUREE DU TRAVAIL

- Mode d'aménagement du TT
- Heures supp. / complémentaires
- Travail de nuit
- Astreintes

7 groupes
96 établissements

Les heures complémentaires

Ce qu'il faut retenir

- La filière soins représente 75% du volume des heures complémentaires, avec 18% pour la filière administrative (soit en lien avec son volume de salariés) et 7% sur la filière générale (pour 5% de l'emploi)

HEURES COMPLEMENTAIRES REALISEES EN 2018

240 888 heures
complémentaires réalisées
au cours de l'année 2018

Filière soins : 180 825 heures
Filière admin. : 43 528 heures
Filière générale : 16 535 heures

HEURES COMPLEMENTAIRES REALISEES EN 2018 - PAR FILIERE

Equivalent ETP : 132



DUREE DU TRAVAIL

Mode d'aménagement du TT
Heures supp. / complémentaires
■ Travail de nuit
Astreintes

7 groupes
96 établissements

Le travail de nuit

Ce qu'il faut retenir

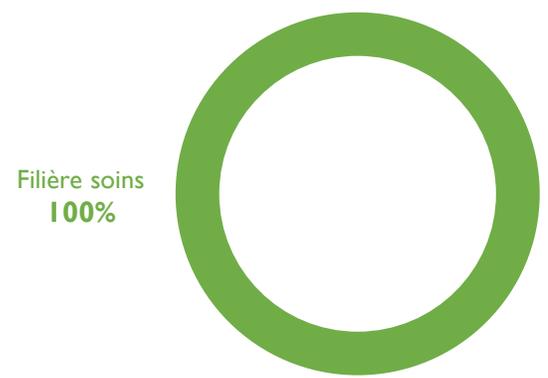
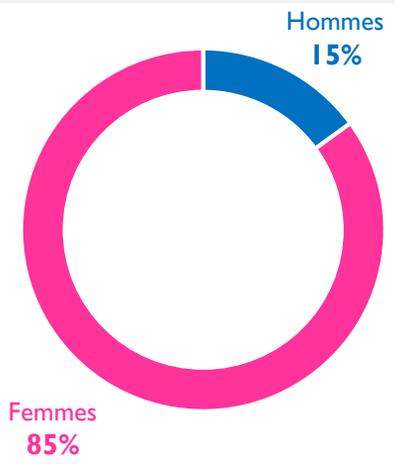
- Le recours au travail de nuit est la norme, avec 98% des établissements concernés
- Les ETP de nuit se concentrent exclusivement sur la filière soins et les non cadres
- La structure par genre correspond à la réalité des emplois en général avec 85% de femmes

TRAVAIL DE NUIT



98% des établissements et 6/7 groupes ont eu recours au travail de nuit pour 27 028 ETP de nuit

REPARTITION DES ETP DE NUIT PAR SEXE, FILIERE, CATEGORIE



DUREE DU TRAVAIL

Mode d'aménagement du TT
Heures supp. / complémentaires
Travail de nuit
■ Astreintes

Ce qu'il faut retenir

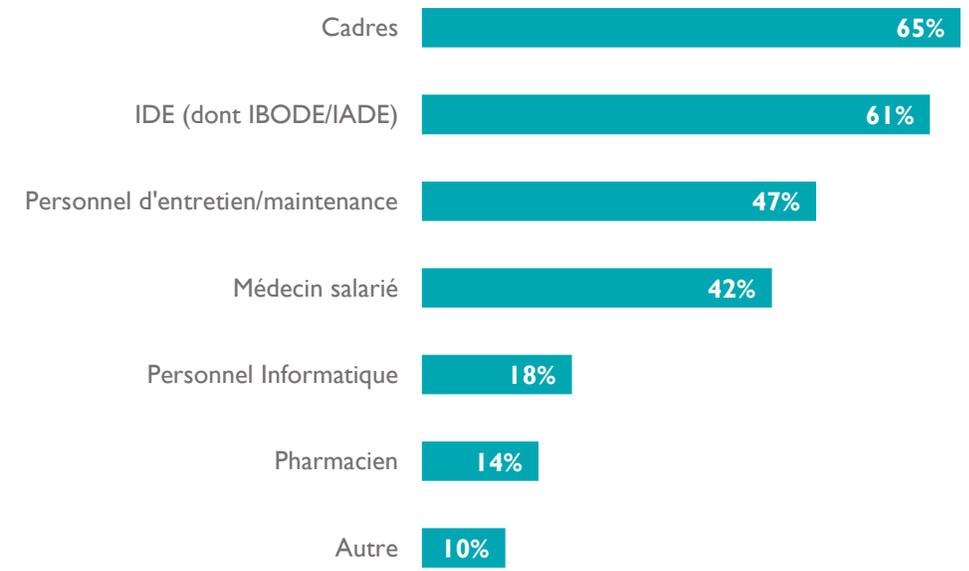
- L'astreinte concerne 9 établissements sur 10
- Les cadres sont les plus concernés, avec un recours à l'astreinte dans 65% des établissements
- L'astreinte concerne aussi :
 - les IDE (dont IBODE/IADE)
 - Le personnel d'entretien/maintenance
 - Les médecins salariés
 - De manière plus marginale, le personnel informatique et les pharmaciens

L'astreinte

7 groupes
96 établissements

ASTREINTES

92% des établissements et 6/7 groupes ont eu recours à l'astreinte





Formation professionnelle continue

Ce qu'il faut retenir

- 77% des heures de formation continue concernent la filière soins
- 27 407 salariés ont suivi une formation, dont 216 personnels handicapés
- 20% des personnels formés sont des hommes
- Parmi les salariés ayant suivi une formation, 14% sont des cadres

La formation professionnelle

7 groupes
96 établissements

FORMATION CONTINUE

	Hommes	Femmes	Total
Nombre d'heures de formation continue suivies en 2018	609 783	156 519	766 302
Nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation	22 658	4 749	27 407
Nombre de salariés handicapés ayant bénéficié d'une formation	173	43	216

766 302 heures
de formation continue suivies
au cours de l'année 2018



Filière soins : 77% des heures
Filière administrative : 12%
Filière générale : 11%

Au total, 27 407 salariés ont bénéficié d'une formation

↳ **14%** de cadres

2% des établissements ont engagé une démarche de lutte contre l'illettrisme

Les contrats de professionnalisation

7 groupes
95 établissements

Ce qu'il faut retenir

- 14% des établissements ont conclu des contrats de professionnalisation
- C'est dans la filière administrative que se concentrent 86% des contrats de professionnalisation

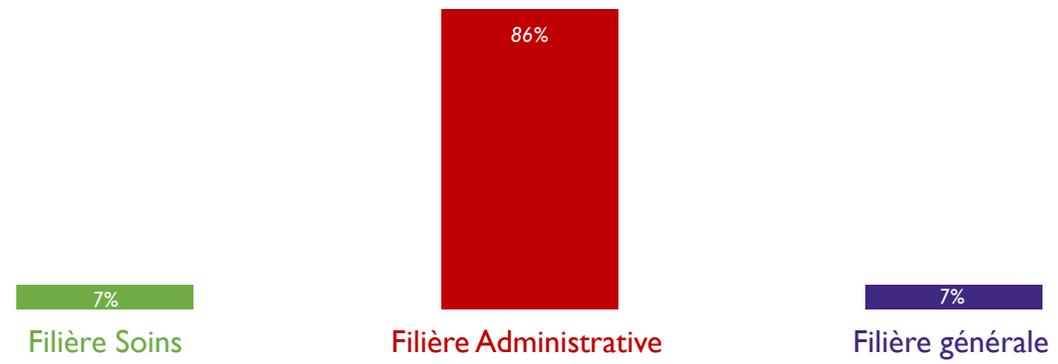
CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

14% des établissements et 6/7 groupes ont conclu des contrats de professionnalisation



0 en CDI
36 en CDD
1079 heures en moyenne

REPARTITION EN % DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION PAR FILIERE



Les périodes de professionnalisation

6 groupes
94 établissements

Ce qu'il faut retenir

- 12% des établissements ont conclu des périodes de professionnalisation
- La filière soins concentre 66% des périodes de professionnalisation conclues, la filière administrative 34%

PERIODES DE PROFESSIONNALISATION

12% des établissements et 4/6 groupes ont engagé des périodes de professionnalisation



28 périodes engagées | 334 heures en moyenne

REPARTITION EN % DES PERIODES DE PROFESSIONNALISATION PAR FILIERE



Le développement professionnel continu et la VAE

5 groupes
93 établissements

Ce qu'il faut retenir

- 18% des établissements sont habilités à dispenser des actions de DPC
- 111 actions ont été réalisées sur les établissements répondants
- 38% des établissements et l'ensemble des groupes ont financé des actions de VAE pour des IBODE en premier lieu (78%)

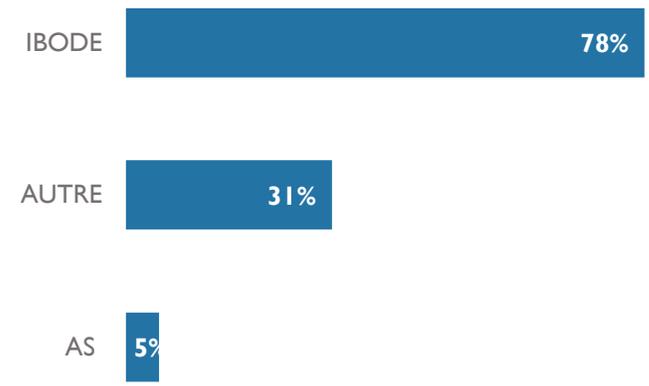
DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU - DPC

18% des établissements et 3/5 groupes sont reconnus comme habilités à dispenser des actions en DPC

111 actions ont été réalisées
au cours de l'année 2018

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE - VAE

38% des établissements et 5/5 groupes ont financé en tout ou partie une action de VAE



APPRENTISSAGE

■ Apprentissage et stage

Ce qu'il faut retenir

- 1 établissement sur 4 a conclu au moins un contrat d'apprentissage
- Les contrats d'apprentissage conclus concernent principalement la filière soins, 56% et la filière administrative 39%
- Les contrats d'apprentissage conclus, au nombre de 173, sont de 19 mois en moyenne

Les contrats d'apprentissage

7 groupes
96 établissements

CONTRATS D'APPRENTISSAGE & STAGES

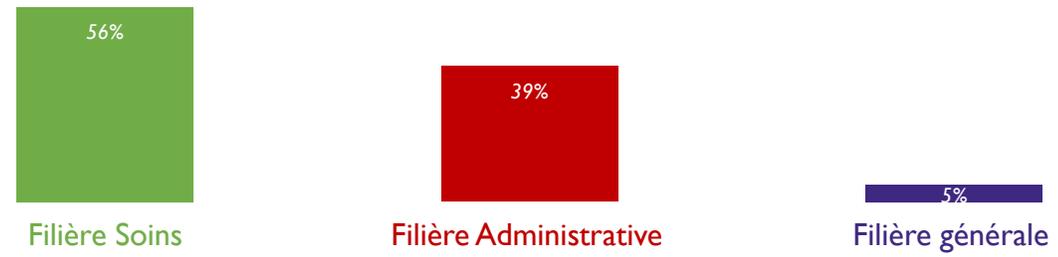
27% des établissements et 6/7 groupes ont conclu des contrats d'apprentissage



**173 contrats conclus
19 mois en moyenne**

6 740 stagiaires présents

REPARTITION EN % DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE PAR FILIERE





Institutions représentatives du personnel

**INSTITUTIONS
REPRESENTATIVES DU
PERSONNEL**

■ Représentants élus du personnel
■ Délégués syndicaux

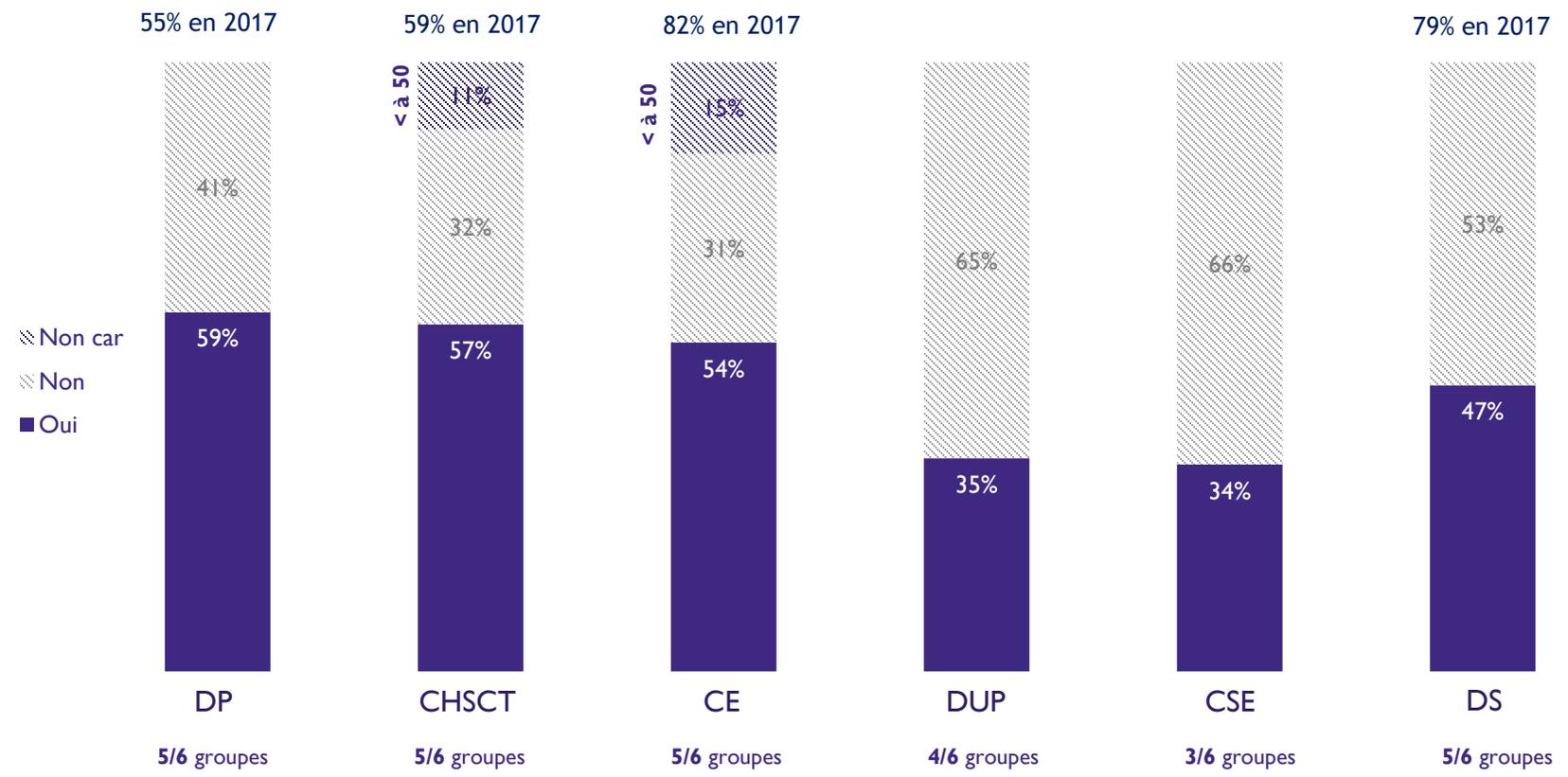
6 groupes
96 établissements

IRP et délégués syndicaux

Ce qu'il faut retenir

- Les délégués du personnel sont présents dans 59% des établissements
- Les CHSCT sont en place dans 57% des établissements et plus précisément 64% des établissements éligibles
- 47% ont des délégués syndicaux

PRÉSENCE DES INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL ET DES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX



INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

Représentants élus du personnel
■ Délégués syndicaux

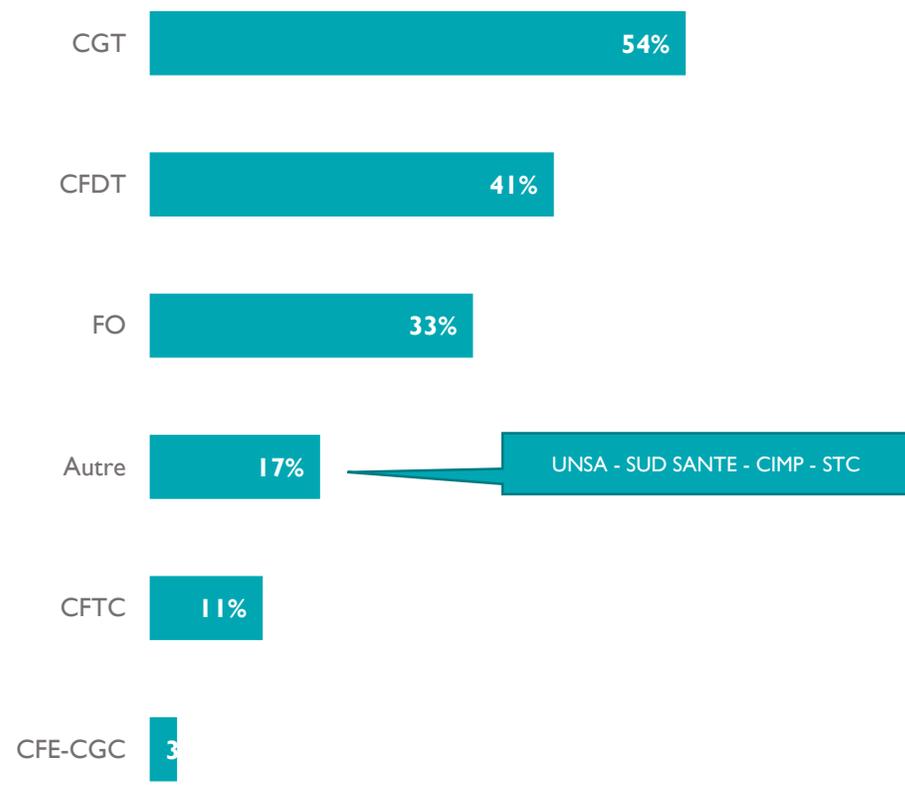
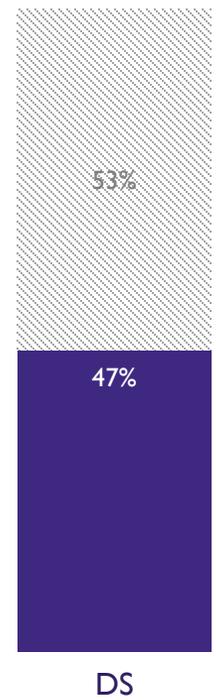
Détail sur la présence de délégués syndicaux

6 groupes
96 établissements

Ce qu'il faut retenir

- Parmi les établissements interrogés les délégués syndicaux les plus fréquemment cités sont:
 - La CGT
 - La CFDT
 - FO
- Les résultats sur la CGT et la CFDT sont sensiblement différents de ceux de 2017

RÉPARTITION DES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX PAR ORGANISATION SYNDICALE





Accords collectifs

ACCORD COLLECTIF

- Accord d'entreprise
- Grève

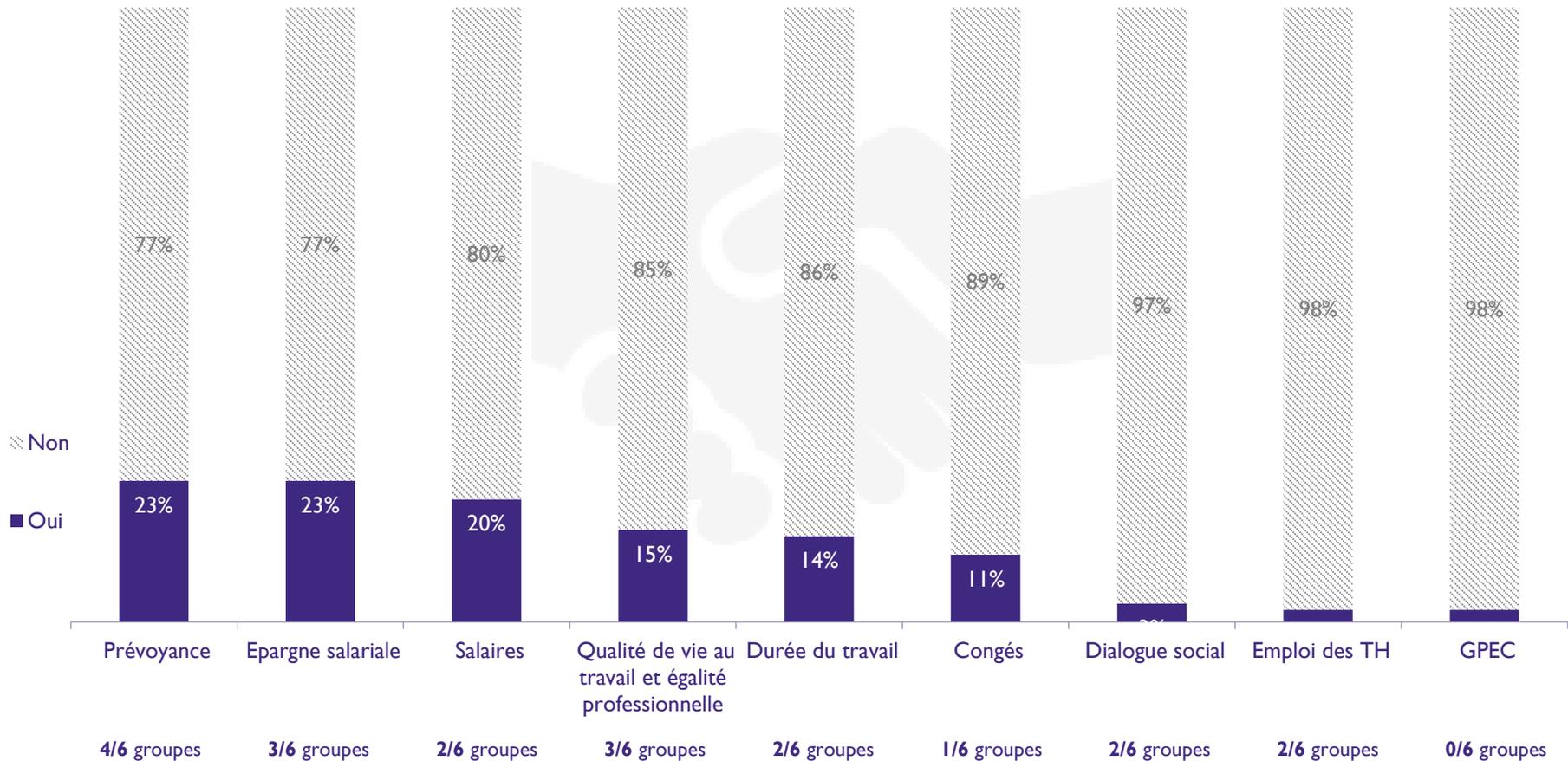
6 groupes
96 établissements

Les accords conclus en 2018

Ce qu'il faut retenir

- La prévoyance est le sujet qui a le plus donné lieu à des accords en 2018, au même titre que l'épargne salariale avec 23% des établissements
- 15% des établissements ont conclu un accord sur la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle et seulement 3% sur le dialogue social

ACCORDS CONCLUS EN 2018



ACCORD COLLECTIF

Accord d'entreprise

■ Grève

6 groupes
96 établissements

Ce qu'il faut retenir

GREVE

La conflictualité

- 1% des établissements et 2 groupes sur 6 ont été touchés par un conflit social
- Au global, on compte sur les établissements et groupes ayant participé 21 jours de grève

1% des établissements
et 2/6 groupes ont connu un conflit social

au cours de l'année 2018

21 jours de grève

au cours de l'année 2018

